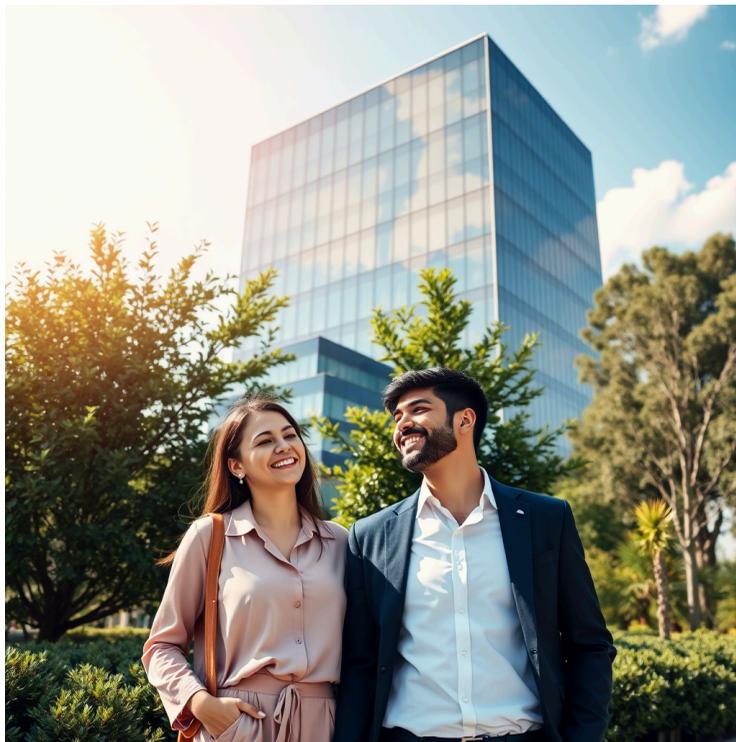


L'Égalité, Levier du Développement au Maroc

Par Maria CHARAF



Mars 2025

Sites Web

- www.parity.ma
- www.koony.ma

Chaînes YouTube

- @mariacharaf3814
- @koony9938

Tik Tok

- @maria.charaf1

Facebook

- Profil : <https://web.facebook.com/maria.charaf>
- Page Koony.ma : <https://web.facebook.com/Koony.ma/>
- Page Parity:
<https://web.facebook.com/profile.php?id=100089540193580>

Résumé

Ce livre examine l'importance cruciale de l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc, en mettant l'accent sur l'impact considérable de l'égalité sur le développement économique, social et humain de la nation.

L'ouvrage adopte une approche multidisciplinaire, combinant des perspectives économiques, sociologiques, juridiques et politiques pour démontrer, chiffres à l'appui, comment l'égalité des sexes peut être un puissant moteur de croissance économique, d'innovation sociale et de progrès humain. Le Maroc sert de cas d'étude, offrant un prisme pertinent pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la région.

À travers six chapitres détaillés, l'ouvrage explore le contexte historique et juridique de l'égalité des sexes, les inégalités économiques persistantes, les dimensions politiques et sociales de l'égalité, l'impact concret sur le développement humain, les gains chiffrés obtenus dans les pays qui ont adopté l'égalité comme fil conducteur de leurs politiques publiques et enfin, la responsabilité du gouvernement et de la communauté. Chaque chapitre s'appuie sur des données récentes et des études de cas pertinentes.

L'analyse met en relief les responsabilités de l'État, du gouvernement et de la communauté dans la promotion et la réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes. Elle s'inscrit dans une perspective résolument progressiste, écologique et démocratique, examinant comment l'égalité des sexes s'articule avec les enjeux de durabilité environnementale, de gouvernance démocratique et de justice sociale.

Ce livre se veut à la fois un plaidoyer étayé pour l'égalité des sexes et un guide pratique pour sa réalisation, visant à stimuler le débat, inspirer l'action et accélérer les progrès vers une société plus juste et équitable.

Gains économiques potentiels si l'égalité est réalisée

Augmentation du PIB

- Une réduction de 25% de l'écart d'emploi entre les femmes et les hommes pourrait augmenter le PIB de 8,4% à 13%.
- Une élimination complète de l'écart d'emploi entre les femmes et les hommes pourrait induire une hausse du PIB par habitant de 39,5%.

Croissance économique

- Les mesures pro-égalité pourraient entraîner une hausse du taux de croissance économique comprise entre 0,2 et 1,95 point de pourcentage en rythme annuel.

Convergence économique

- Le PIB par habitant du Maroc pourrait atteindre 45% de celui des pays du Sud de l'Europe en 2040, contre 22% actuellement.

L'Autonomisation économique des femmes a des effets positifs sur l'ensemble de l'économie :

- Dans les régions rurales où des programmes d'égalité des sexes ont été mis en œuvre, on observe une augmentation de 20% de la productivité agricole et une diversification des activités économiques (FAO, 2023).
- Les entreprises dirigées par des femmes ont tendance à réinvestir jusqu'à 90% de leurs revenus dans leur famille et leur communauté, contre 40% pour les hommes (ONU Femmes, 2024).

Sources :

1. Étude de la DEPF et ONU Femmes : "Les coûts économiques des inégalités de genre dans le marché du travail au Maroc" (2021) ; <https://medias24.com/2021/03/08/une-egalite-femmes-hommes-en-matiere-d-acces-a-lemploi-permettrait-une-hausse-de-395-du-pib-par-habitant-9524/>
2. Rapport de la Direction des Études et des Prévisions Financières (DEPF) : "Égalité de genre, politiques publiques et croissance économique au Maroc" (2017) <https://www.finances.gov.ma/Etude/depf/2017/Synth%C3%A8se%20Etude%20Genre%20et%20Croissance%20Economique.pdf>
3. Rapport de la Banque mondiale : "Le Maroc à l'horizon 2040" (2016) <https://www.casainvest.ma/sites/default/files/2023-03/Le%20Maroc%20C3%A0%20l'horizon%202040.pdf>

Sommaire

L'Égalité, Levier du Développement au Maroc

| | |
|---|-----------|
| Résumé | 3 |
| Gains économiques potentiels si l'égalité est réalisée | 4 |
| Sommaire | 5 |
| Introduction | 7 |
| Chapitre 1 : Contexte historique | 9 |
| Introduction | 9 |
| 1. Évolution historique des droits des femmes au Maroc | 9 |
| 2. La réforme du Code de la Famille | 11 |
| 3. La Constitution 2011 | 14 |
| Conclusion | 15 |
| Chapitre 2: Inégalités économiques | 16 |
| Introduction | 16 |
| 1. Discrimination économique des femmes | 16 |
| 2. Écarts salariaux et inégalités de revenus | 17 |
| 3. Obstacles structurels et culturels | 18 |
| 4. Conséquences macroéconomiques des inégalités | 19 |
| 5. Initiatives pour réduire les inégalités économiques | 19 |
| Conclusion | 20 |
| Chapitre 3 : Égalité politique et sociale | 21 |
| Introduction | 21 |
| 1. Représentation politique des femmes | 21 |
| 2. Accès aux droits sociaux fondamentaux | 23 |
| 3. Rôle des mouvements féministes | 25 |
| 4. Égalité et Développement Humain | 30 |
| 5. Initiatives pour promouvoir l'égalité | 31 |
| Conclusion | 38 |

| | |
|--|-----------|
| Chapitre 4 : Impacts de l'égalité sur le développement humain | 40 |
| Introduction | 40 |
| 1. L'Égalité améliore le niveau d'éducation | 40 |
| 2. Effets sur la santé et le bien-être familial | 41 |
| 3. L'Égalité réduit la pauvreté | 42 |
| Conclusion | 44 |
| Chapitre 5: L'Égalité, Moteur de Prospérité, Cas comparées | 45 |
| Introduction | 45 |
| 1. Éducation et emploi: Leviers de transformation | 45 |
| 2. Entrepreneuriat et leadership économique | 46 |
| 3. Gains économiques : Croissance et productivité | 47 |
| 4. Représentation politique : Parité et efficacité | 47 |
| 5. Santé , droits reproductifs et sociaux | 48 |
| 6. Réformes juridiques et Impact systémique | 49 |
| 7. Transformations des normes sociales | 49 |
| 8. Tableau Comparatif de Croissance PIB-Genre | 50 |
| Conclusion | 50 |
| Chapitre 6: Responsabilités pour Atteindre l'Égalité | 52 |
| Introduction | 52 |
| 1. Gouverner par l'Égalité | 52 |
| 2. Rôle de la communauté | 55 |
| 3. Initiatives conjointes et partenariats | 56 |
| Conclusion | 57 |
| Conclusion générale | 58 |
| Messages clés | 60 |
| Annexes | 61 |
| Annexe 1 : Ecart de genre - pays arabo musulmans | 61 |
| Annexe 2 : Comparaison Maroc & pays émergents | 64 |
| Annexe 3 : Obstacles à l'égalité | 69 |
| Annexe 4 : Obstacles économiques à l'égalité | 73 |
| Annexe 5 : Abréviations | 75 |
| Annexe 6 : Principaux Concepts | 76 |
| Annexe 7: Recommandations pour Atteindre l'Égalité | 80 |
| Annexe 8 : Références bibliographiques | 83 |
| Annexe 9 : Citations | 86 |

Introduction

Dans un monde en constante évolution, l'égalité entre les hommes et les femmes demeure l'un des défis les plus pressants et complexes de notre époque, particulièrement dans les pays de culture arabo-musulmane. Ce livre se propose d'examiner en profondeur l'importance cruciale de l'instauration de l'égalité des sexes au Maroc et dans les pays similaires, en mettant l'accent sur son impact considérable sur le développement économique, social et humain de la nation.

Notre analyse s'appuie sur une approche multidisciplinaire, combinant des perspectives économiques, sociologiques, juridiques et politiques. L'objectif est de démontrer, chiffres à l'appui, comment l'égalité entre les hommes et les femmes peut être un puissant moteur de croissance économique, d'innovation sociale et de progrès humain.

Le Maroc offre un prisme pertinent pour comprendre les dynamiques à l'œuvre dans la région. Nous explorerons comment les réformes juridiques, les initiatives politiques et les mouvements sociaux ont façonné le paysage de l'égalité des sexes dans ce pays, tout en mettant en lumière les obstacles persistants et les voies d'amélioration possibles.

Au cœur de notre réflexion se trouve l'idée que l'égalité des sexes, en plus d'être une question de justice sociale, est aussi un impératif économique. Nous démontrerons comment la pleine participation des femmes à la vie économique, politique et sociale peut stimuler

la croissance du PIB, améliorer la productivité nationale et favoriser un développement plus inclusif et durable.

Nous examinerons comment l'égalité des sexes s'articule avec les enjeux de gouvernance démocratique et de justice sociale. Notre analyse mettra en relief les responsabilités de l'État et du gouvernement dans la promotion et la réalisation de l'égalité. À travers six chapitres détaillés, nous explorerons :

1. Le contexte historique et juridique de l'égalité au Maroc.
2. Les inégalités économiques persistantes et leur impact sur le développement national.
3. Les dimensions politiques et sociales de l'égalité, y compris la représentation politique et l'accès aux droits sociaux fondamentaux.
4. L'impact concret de l'égalité des sexes sur le développement humain, notamment en termes d'éducation, de santé et de réduction de la pauvreté.
5. Des études de cas de pays ayant réussi l'implémentation de l'égalité.
6. Les responsabilités du gouvernement et de la communauté pour instaurer l'égalité.

Nous visons à fournir une analyse nuancée et approfondie, tout en proposant des pistes d'action concrètes pour les décideurs politiques, les activistes de la société civile et les partenaires.

Enfin, ce livre se veut à la fois un plaidoyer étayé pour l'égalité des sexes et un guide pratique pour sa réalisation. Nous espérons qu'il contribuera à stimuler le débat, à inspirer l'action et à accélérer les progrès vers une société plus juste et équitable, au Maroc et partout où l'égalité entre les hommes et les femmes reste un objectif à atteindre.

Chapitre 1 : Contexte historique

Introduction

L'évolution des droits des femmes au Maroc s'inscrit dans un cadre historique et juridique marqué par des luttes sociales, des réformes progressives et des résistances culturelles. Depuis l'indépendance en 1956, le Maroc a connu plusieurs étapes clés dans la reconnaissance des droits des femmes, notamment à travers les réformes successives du Code de la famille (*Moudawana*) et l'adoption de la Constitution de 2011. Ce chapitre explore les origines et les développements majeurs de ces réformes, tout en mettant en lumière les défis persistants.

1. Évolution historique des droits des femmes au Maroc

1.1. Les premières revendications féministes

Les premières revendications pour les droits des femmes au Maroc remontent aux années 1940-1950, avec le mouvement *Akhawat Safa*, qui plaidait pour l'abolition de la polygamie, le relèvement de l'âge minimum du mariage et une meilleure reconnaissance des droits des femmes dans la sphère familiale¹. Ces revendications ont marqué le début d'une mobilisation féministe qui allait influencer les décennies suivantes.

1.2. Adoption du Code du statut personnel (1958)

En 1958, peu après l'indépendance, le Maroc adopte le Code du Statut Personnel (*Moudawana*), un texte inspiré du droit islamique traditionnel, qui repose sur des principes supposés immuables; alors que toute la législation marocaine est basée sur le droit positif, qui varie selon les époques, les cultures et les systèmes politiques. Il peut aussi évoluer au fil du temps à travers les réformes, les décisions judiciaires ou les changements sociaux.

La Moudouwana consacrait une hiérarchie genrée dans laquelle les femmes étaient subordonnées à l'autorité masculine, notamment

dans les domaines du mariage, du divorce et de l'héritage⁶. Malgré plusieurs tentatives de réforme dans les années 1960-1980, ce texte est resté inchangé pendant près d'un demi-siècle.

1.3. La montée des mouvements féminins

Le 22 avril 1962, l'Union Progressiste des Femmes Marocaines a été créée à Casablanca, elle plaide pour la justice, la démocratie, la liberté et l'abolition de toute forme de discrimination.

Les années 1980 voient l'émergence d'organisations féminines indépendantes des partis politiques. Ces organisations ont joué un rôle crucial dans la remise en question de la *Moudawana*. En 1992, la campagne "Un million de signatures" a marqué un tournant en mobilisant massivement l'opinion publique pour une réforme du Code de la Famille⁶.

Le mouvement féministe marocain a connu plusieurs phases importantes depuis les années 80 :

Phase intellectuelle : Émergence d'un féminisme culturel pour légitimer les revendications des femmes et la création du journal "Le 8 mars", première publication spécialisée sur les questions féminines

Phase organisationnelle : Création de comités de femmes dans les universités et associations féminines locales et Focus sur l'alphabétisation et l'aide aux femmes défavorisées

Phase revendicative : Influence de la CEDAW et adoption d'une référence universelle des droits des femmes. Remise en cause du patriarcat comme source d'oppression des femmes marocaines et organisation de campagnes pour la réforme du Code de la Famille (1993, 2000, 2004, 2022 à 2025)

Défis et limites : le mouvement féministe **s'est distancé** des partis politiques; et s'est peu engagé dans certains mouvements sociaux populaires. Certains lui reprochent son alignement face à la menace islamistes conservatrice.

Perspectives : Le renouveau est attendu des organisations féminines locales, qui intègrent leurs revendications aux luttes globales pour l'égalité, la justice sociale et la démocratie.

Ainsi, le mouvement féministe marocain a réalisé des avancées significatives mais doit se réinventer et attirer les jeunes pour assurer la relève et s'ancrer davantage dans les réalités sociales et les luttes populaires.

2. La réforme du Code de la Famille

2.1. Contexte et adoption de la version 2004

Grâce à une forte pression sociale et politique, dans la mouvance des débats houleux qu'a connu le Maroc suite au Plan National pour l'Intégration de la Femme dans le Développement, lancé par Mr. Said Saadi, Ministre de la Femme (Parti du Progrès et du Socialisme), au sein du gouvernement dit d'alternance de MrAbderrahmane El Yousfi (Union Socialiste des Forces Populaires); et avec le support du roi MohammedVI, une réforme de la *Moudawana* est adoptée en 2004. Cette réforme a introduit plusieurs avancées, mais elle est souvent accusée par les conservateurs d'être la cause de changements démographiques tels que la baisse de la fécondité, le recul du mariage et l'augmentation des divorces. Notre ouvrage "Familles Marocaines en Transition", téléchargeable sur www.parity.ma déconstruit cette idée reçue en examinant les impacts réels de la révision 2004 du Code de la Famille et en mettant en lumière les facteurs socio-économiques et culturels sous-jacents. De plus, l'ouvrage aborde la réforme en cours (2022-2025) et les débats qu'elle suscite.

Réformes Clés de 2004

- Introduction de la responsabilité conjointe entre les époux.
- Adoption du divorce par consentement mutuel.
- Renforcement des droits des femmes en matière de divorce pour discorde (chikaq).
- Nécessité de l'accord de la première épouse pour la polygamie, sinon le divorce Chikaq est accordé automatiquement à la première épouse.

Limites des Réformes de 2004

Malgré quelques progrès, l'application effective du Code de la Famille reste entravée par des obstacles culturels et institutionnels :

- Résistances culturelles et application inégale, surtout dans les zones rurales et les milieux conservateurs.
- Les normes culturelles et religieuses continuent d'influencer les comportements conjugaux.
- Persistance des mariages précoces avec autorisation judiciaire.
- Faible sensibilisation des femmes rurales à leurs droits.
- Difficultés procédurales dans les affaires juridiques impliquant les droits des femmes 5.

Réformes en cours du Code de la Famille (2022-2025)

Répondant aux doléances des femmes lésées par les dispositions discriminatoires du Code de la Famille de 2004, le Roi a lancé le processus de sa réforme. Les principales étapes de cette révision sont les suivantes:

- Discours de la Fête du Trône (30 juillet 2022) annonçant la révision du Code.
- Constitution d'une commission pluridisciplinaire.

- Formulation par la commission de 139 propositions d'amendements du Code de la Famille.
- Arbitrage du Conseil Supérieur des Oulémas (COS) sur quelques propositions, supposées être en rapport avec la Charia.
- Validation par le CSO de certaines propositions basées sur l'Ijtihad (interprétation raisonnée des textes religieux) et le principe de Maslaha (intérêt général).

Propositions rejetées par le COS, alors qu'aucun verset coranique ne s'y oppose:

- Adoption du Testament sans contraintes du tiers, ni exclusion des héritier-e-s.
- Abrogation de la règle du Taâsib.
- Recours à l'ADN pour établir la filiation.
- Succession entre musulmans et non-musulmans.
- Mariage des musulmanes avec les non-musulmans.

Débats et Clivages dans la Société Marocaine

D'un côté les progressistes et les féministes réclament l'égalité successorale, l'éradication du Taâsib et l'adoption de l'analyse ADN pour octroyer la filiation aux enfants nés hors mariage; de l'autre côté, les conservateurs défendent le maintien des discriminations dont souffrent les femmes au sein des structures familiales traditionnelles, qui confèrent une supériorité à l'homme au sein de la famille au détriment de l'égalité et en contradiction avec les dispositions de la Constitution Marocaine, qui consacre le droit des femmes à l'égalité dans tous les domaines. Depuis toujours, la majorité des mouvances islamistes au Maroc s'appuient sur des interprétations rétrogrades des textes religieux, sans considération de l'évolution du contexte culturel et social des familles modernes. Cette polarisation est amplifiée de façon disproportionnée par certains médias et réseaux sociaux.

- **Réforme du Système Judiciaire**

Le système judiciaire nécessite une réforme pour le moderniser, le mettre à niveau au regard des défis actuels et afin de remédier aux lenteurs administratives et interprétations parfois biaisées. De plus, les juges qui croulent sous le nombre faramineux de dossiers à traiter, devraient bénéficier de formations spécifiques pour légiférer conformément aux nouvelles dispositions du Code de la Famille après sa révision.

Les réformes en cours suscitent des débats importants et montrent la complexité de l'évolution des normes familiales au Maroc. L'égalité des sexes est néanmoins un progrès social qui accompagne ces transformations, plutôt que d'en être la cause. Une réforme du système judiciaire, avec comme fil conducteur l'égalité est indispensable pour garantir l'effectivité des nouvelles dispositions et garantir une application équitable des lois.

3. La Constitution 2011

- **Un cadre juridique pour l'Égalité**

La Constitution marocaine adoptée en 2011 marque une avancée significative en matière d'égalité des sexes: elle garantit explicitement l'égalité entre hommes et femmes (article 19), et légifère l'obligation pour l'État de promouvoir la parité dans tous les domaines politiques, économiques et sociaux 4.

En parallèle, le Maroc a levé ses réserves relatives à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 2011, renforçant ainsi son engagement envers les normes internationales⁴.

Conclusion

Le contexte historique et juridique marocain témoigne d'une évolution progressive vers l'égalité entre les sexes. Mais la cadence de cette évolution est loin de satisfaire les progressistes et les féministes, car même si les réformes du Code de la Famille comme celles de 2004 et les dispositions instaurant l'égalité dans la Constitution de 2011 constituent des avancées notables, leur mise en œuvre reste limitée par des résistances socioculturelles profondes et un manque d'infrastructures pour soutenir les femmes dans leur quête d'autonomie et d'égalité.

Références Chapitre 1

1. IEMed (2023). "Women's Rights in Morocco: Assessment and Perspectives."
2. EuroMed Rights (2024). "The Moroccan Family Code 'Moudawana'."
3. Haut Commissariat au Plan (2022). "Empowering Women: Progress and Initiatives."
4. MIPA Institute (2023). "Moroccan Family Code Reform: Achievements and Challenges."
5. Exemplars Health (2024). "Reforming Moroccan Family Law: The Moudawana."

Chapitre 2: Inégalités économiques

Introduction

L'économie marocaine est marquée par des inégalités profondes entre les sexes, qui freinent non seulement la participation des femmes au marché du travail, mais également le potentiel de croissance économique du pays. Ces disparités, ancrées dans des normes culturelles et des structures économiques inégalitaires, se traduisent par une faible participation des femmes à l'activité économique, un écart salarial persistant et une surreprésentation dans des emplois précaires ou informels. Ce chapitre explore les dimensions économiques de ces inégalités, leur impact sur le développement du Maroc et les pistes pour y remédier.

1. Discrimination économique des femmes

1.1. Régression de l'accès des femme au travail

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) de 2024 au Maroc; le taux d'activité des femmes n'est plus que de 16,8%^{13 14}, alors que celui des hommes est de 67,1%¹³. Ainsi, 83 % des femmes marocaines restent en dehors du marché du travail, avec une majorité (73,7 %) se consacrant aux tâches domestiques non rémunérées ²³.

Les femmes vivant en milieu urbain et ayant un faible niveau d'éducation sont particulièrement touchées par l'inactivité économique ³. Cette situation est aggravée par une tendance à la baisse depuis les années 90, quand le taux d'activité des femmes au Maroc avoisinait 30%, et ce malgré l'amélioration du niveau d'éducation des filles et une baisse de la fécondité des femmes ³⁹.

Cette baisse du taux d'activité, particulièrement prononcée chez les femmes, s'inscrit dans une tendance à long terme observée depuis les années 90. Elle soulève des préoccupations quant à l'intégration des femmes dans le marché du travail marocain et aux défis socio-économiques qui en découlent.

1.2. Concentration dans l'emploi informel

Lorsqu'elles travaillent, les femmes marocaines sont souvent cantonnées à des emplois informels ou précaires :

- Une grande partie d'entre elles occupent des postes faiblement rémunérés ou non déclarés, notamment dans le secteur agricole et industriel 57.
- Dans les industries manufacturières, la productivité des femmes est inférieure de 45% à la moyenne nationale, ce qui reflète leur accès limité à la formation et aux opportunités professionnelles 2.

2. Écarts salariaux et inégalités de revenus

2.1. Écart salarial persistant

Les femmes marocaines gagnent en moyenne 30 % moins que leurs homologues masculins pour un travail équivalent². Cet écart est encore plus marqué dans certains secteurs comme l'industrie.

2.2. Impact sur le revenu national

L'inégalité salariale et la sous-utilisation du potentiel économique des femmes entraînent d'importantes pertes pour l'économie nationale. Selon le Fonds Monétaire International (FMI), réduire les écarts de genre dans le marché du travail pourrait augmenter le PIB par habitant au Maroc:

“Les résultats ont montré que le Maroc perd une part importante de ses revenus en raison des écarts entre les sexes sur le marché du travail. Les coûts associés aux écarts entre les sexes en matière de participation au marché du travail et d'entrepreneuriat peuvent atteindre 46 % du revenu par habitant, par rapport à une situation où les femmes ont le même niveau de participation au marché du travail et à l'entrepreneuriat que les hommes”⁴⁹. (.....) “Réduire les écarts entre les sexes contribuerait également à compenser l'impact de la transition démographique sur la croissance (...). Cela pourrait à son tour conduire à des gains de revenu globaux d'environ 22 % en 2040 si les écarts entre les sexes étaient comblés en 50 ans. Ces gains de PIB diminuent à mesure que le temps nécessaire à l'élimination des écarts entre les sexes augmente. Par exemple, les résultats montrent que les gains de PIB ne seraient (...) que de 9 % s'ils étaient éliminés en 150 ans”⁴⁹.

Les disparités salariales contribuent également à creuser les inégalités globales de revenus, freinant ainsi la réduction de la pauvreté et l'amélioration du niveau de vie 9.

Par ailleurs, la discrimination dans le partage de l'héritage entre les hommes et les femmes au Maroc prive les femmes et les filles de ressources importantes, qui auraient pu constituer un apport initial précieux pour démarrer une activité économique ou une formation en vue d'accroître leurs revenus et leur autonomie¹.

3. Obstacles structurels et culturels

3.1. Normes socioculturelles

Les normes patriarcales limitent souvent l'accès des femmes aux opportunités économiques : Les attentes sociales assignent aux femmes un rôle prioritaire dans les tâches domestiques et familiales, ce qui réduit leur disponibilité pour des activités rémunérées 37. Ces normes sont particulièrement prégnantes dans les zones rurales, où les opportunités d'emploi formel sont rares.

3.2. Manque d'infrastructures favorables

L'absence d'infrastructures adaptées, telles que des services accessibles de garde d'enfants et de soins aux personnes âgées ou dépendantes, ainsi qu'un transport public sécurisé, constitue un frein majeur à l'intégration économique des femmes 7.

3.3. Inadéquation entre formation et emploi

Bien que le niveau d'éducation des femmes ait progressé au fil des années, leur intégration sur le marché du travail reste limitée par une inadéquation entre leurs qualifications et les exigences du marché, ainsi que par le manque d'opportunités pour les travailleuses qualifiées dans les secteurs émergents comme les technologies ou l'énergie renouvelable 7.

¹ Mémoire pour la Parité dans l'Héritage téléchargeable sur www.parity.ma

4. Conséquences macroéconomiques des inégalités

4.1. Perte de productivité nationale

L'exclusion économique des femmes entraîne une allocation inefficace des ressources humaines au Maroc. Selon une étude du FMI, combler ne serait-ce qu'un quart des écarts entre hommes et femmes sur le marché du travail pourrait générer une augmentation significative du PIB marocain⁴⁹. La faible participation féminine limite également la diversification économique et freine l'innovation dans plusieurs secteurs clés ⁵.

4.2. Impact intergénérationnel

Les inégalités économiques affectent également le développement humain. En effet, les femmes investissent généralement une part importante de leurs revenus dans l'éducation et la santé de leurs enfants, ce qui contribue à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté ⁹. Ainsi, leur exclusion économique réduit indirectement les opportunités éducatives et de revenus pour les générations futures.

5. Initiatives pour réduire les inégalités économiques

5.1. Réformes politiques

Le Maroc a lancé plusieurs initiatives pour promouvoir l'égalité économique : La Constitution de 2011 consacre le principe d'égalité entre hommes et femmes. Par ailleurs des plans stratégiques (aux résultats mitigés) tels que *ICRAM*, visent à renforcer l'autonomisation économique des femmes ⁶⁸.

5.2. Programmes spécifiques

Des projets pilotes encouragent l'emploi féminin dans les secteurs émergents comme les énergies renouvelables ou l'agriculture moderne. Ces initiatives incluent des formations adaptées aux

besoins spécifiques des femmes et impliquent leur environnement social pour garantir leur succès durable 7.

5.3. Budgétisation sensible au genre

Le Maroc a adopté une approche innovante avec la Budgétisation Sensible au Genre (BSG), intégrant la perspective genre dans la planification budgétaire publique afin de réduire efficacement les écarts économiques 68.

Conclusion

Les inégalités économiques entre hommes et femmes au Maroc représentent un frein majeur au développement socio-économique du pays. Si certaines avancées ont été réalisées grâce aux réformes constitutionnelles et aux initiatives stratégiques, beaucoup reste à faire pour surmonter les obstacles structurels et culturels qui limitent encore l'autonomisation économique des femmes marocaines. Une mobilisation accrue des décideur.e.s publics, combinée à un changement profond des mentalités sociales, est indispensable pour libérer tout le potentiel économique féminin.

Références Chapitre 2

1. Morocco World News (2024). "Morocco Ranks Among Bottom 10 in Global Gender Gap Report."
2. Democratic Association of Moroccan Women (2022). "Wage Gap and Women's Employment."
3. World Bank (2021). "Policy Note on Female Labor Force Participation in Morocco."
4. IMF (2017). "Implications of Gender Inequality for Growth in Morocco."
5. High Atlas Foundation (2024). "Female Empowerment as the Key to Moroccan Development."
6. CEBSG (2023). "Gender Responsive Budgeting Initiative."
7. GIZ (2024). "Improving Women's Economic Participation."

Chapitre 3 : Égalité politique et sociale

Introduction

L'égalité entre les sexes dans les domaines politique et social est un enjeu crucial pour le développement démocratique et inclusif du Maroc. Bien que des progrès aient été réalisés, notamment avec l'adoption de la Constitution de 2011 et l'instauration de quotas pour la représentation féminine, des disparités importantes subsistent. Ce chapitre examine l'évolution et l'état actuel de l'égalité politique et sociale au Maroc, en mettant en lumière les avancées, les obstacles persistants et les implications pour le développement humain.

1. Représentation politique des femmes

1.1. Avancées législatives

L'intensification des revendications du mouvement féministe au Maroc a permis une progression notable de la participation politique des femmes. Voici les points clés de cette évolution:

- Depuis les années 1990, le mouvement féministe au Maroc a intensifié sa lutte pour l'égalité.
- Des coalitions ont vu le jour comme le "Conseil National pour le Changement de la Loi sur le Statut Personnel" et le "Printemps de l'Egalité".
- Depuis les années 2000, le Maroc a introduit plusieurs réformes visant à accroître la participation des femmes dans la sphère politique.
- La Constitution de 2011 engage l'Etat à œuvrer pour atteindre la parité entre hommes et femmes dans tous les domaines (article 19) et à promouvoir la représentation féminine dans les institutions élues.

- La loi électorale a instauré un système de quotas réservant un certain nombre de sièges aux femmes au Parlement et dans les conseils communaux.
- En 2022, le lancement du processus de révision du Code de la Famille a redynamisé les mouvements féministes.
- Une nouvelle coalition de 33 associations féministes progressistes s'est formée en novembre 2022 pour promouvoir une réforme globale et profonde du Code de la Famille.

Défis persistants pour les femmes en politique

Malgré tous les efforts déployés par l'Etat et autres parties concernées, l'implication des femmes féministes érudites et progressistes dans les débats médiatiques publics reste en deçà du niveau nécessaire pour insuffler le changement des paradigmes politiques et culturels. Les inégalités et la discrimination persistent dans la compétition politique, où les femmes font face à des adversaires plus expérimentés. Par ailleurs, la féminisation de la pauvreté est une évidence, alors que l'influence de l'argent dans les élections est reconnue par tous. De plus, les femmes sont défavorisées à cause du manque de réseaux personnels et professionnels.

Résultats et Impacts du système de quotas

L'adoption du système de quotas depuis 2002, avec 30 sièges réservés aux femmes au Parlement, a permis l'augmentation progressive : 15% de représentation féminine en 2011, 20.5% en 2016, 24.3% en 2021. Dans les conseils locaux, la représentation féminine a atteint 27%.

Le système de quotas a facilité l'entrée des femmes en politique, a contribué à éliminer des stéréotypes négatifs sur les femmes dans ce domaine et a mis en avant le leadership féminin. Des questions pertinentes comme l'inclusion, l'autonomisation économique des femmes et la lutte contre la violence ont été introduites pour la première fois dans les débats parlementaires.

1.2. Obstacles à une participation équitable

Plusieurs facteurs freinent l'accès des femmes aux postes politiques, telles que les normes patriarcales qui considèrent la politique comme un domaine masculin, ainsi que le manque de soutien institutionnel pour encourager les candidatures féminines, auxquelles s'ajoutent les violences verbales et symboliques auxquelles sont confrontées les femmes engagées en politique.

2. Accès aux droits sociaux fondamentaux

2.1. Éducation

L'éducation est un levier essentiel pour l'égalité sociale. Le taux de scolarisation des filles a augmenté, en particulier dans l'enseignement supérieur où les filles représentent 53% des effectifs, alors qu'elles ne représentent que 48,2% des inscrit-es dans l'ensemble du système éducatif national. En 2024, 42% des femmes âgées de 25 à 34 ans ont un diplôme universitaire (HCP, 2024).

Ces chiffres reflètent une avancée importante vers l'égalité des sexes dans l'éducation. Mais des écarts importants subsistent, même si le taux d'abandon scolaire global a diminué (5% en 2021-2022¹²- 4,4% en 2022-2023), nous constatons encore chez les filles rurales un taux élevé de décrochage atteignant 41,56%, contre environ 29% chez les garçons ruraux ⁴⁶. Ces chiffres montrent une disparité marquée entre les sexes et les milieux. Les filles rurales sont les plus touchées par l'abandon scolaire, surtout après le primaire, souvent en raison du manque d'infrastructures ou du transport scolaire, et surtout à cause de conditions socio-économiques difficiles et de normes culturelles qui privilégient le mariage précoce des filles et l'éducation des garçons, dans l'espoir qu'ils contribuent à l'avenir aux charges familiales.

Selon les données les plus récentes du recensement de 2024 au Maroc, les réformes éducatives ont permis une amélioration du taux d'alphabétisation chez les femmes (67,6 %), mais ce chiffre reste inférieur à celui des hommes (82,8%). Bien que ces chiffres montrent une amélioration significative par rapport aux années

précédentes, des disparités entre les sexes et entre les zones urbaines et rurales persistent [12](#).

2.2. Santé et Protection sociale

L'accès aux soins de santé est également marqué par des inégalités : les femmes rurales ont souvent un accès limité aux soins prénataux et postnataux, ce qui contribue à des taux élevés de mortalité maternelle. Les campagnes de sensibilisation sur la santé reproductive restent insuffisantes dans certaines régions, de plus **l'éducation sexuelle est quasi-absente des programmes scolaires, ce qui rend les filles et les garçons vulnérables aux risques d'abus.**

Les femmes sont particulièrement vulnérables en matière de protection sociale, car une grande partie d'entre elles travaillent dans le secteur informel, ce qui limite leur accès aux prestations sociales comme l'assurance maladie ou la retraite. Même si les programmes nationaux tels que *Tayssir* (pour soutenir l'éducation) ou l'ex *RAMED* ont amélioré certains aspects, leur impact sur les femmes reste limité à cause des lacunes structurelles.

Le déploiement récent de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) au Maroc a eu des impacts significatifs sur les femmes des couches défavorisées. L'élargissement de la couverture sociale est parmi les progrès réalisés. L'AMO a considérablement étendu sa couverture, atteignant 84% de la population dont 48% de femmes à fin 2022 [3](#). Cette expansion inclut désormais les travailleuses-rs non-salarié-e-s et les personnes incapables de payer les cotisations via le programme AMO-TADAMON [4](#).

Malgré l'extension de l'AMO, le reste à charge pour les soins de santé demeure élevé, particulièrement pour les affections de longue durée (ALD)[3](#). Cela affecte de manière disproportionnée les femmes des milieux défavorisés. Des barrières d'accès aux soins persistent, car les femmes en situation de pauvreté font face à des obstacles spécifiques :

- Difficultés financières liées au coût élevé des traitements 9
- Manque d'équipements et de médicaments dans les établissements de santé 9
- Problèmes de transport et d'éloignement des centres de soins 9

Les inégalités ont la peau dure: les politiques de protection sociale "ne suivent pas une approche sensible au genre". Des discriminations notables persistent entre les femmes des secteurs public et privé concernant les congés de maternité⁶. Ceci a des impacts sur les femmes défavorisées en particulier.

Santé maternelle : L'AMO a contribué à améliorer l'accès aux soins prénataux et postnataux, réduisant le taux de mortalité maternelle. Cependant, des disparités existent encore entre zones urbaines et rurales ⁴.

Autonomisation économique : L'extension de l'AMO aux travailleuses non-salariées offre une opportunité d'améliorer leur accès aux soins de santé et de préserver ainsi leur force de travail , et ce bien que des défis de mise en œuvre subsistent ⁴.

Charge des soins : Les femmes supportent encore la plus grande part des coûts de santé familiaux, avec 63,3% des dépenses de santé assumées par les familles ⁶.

En conclusion, bien que l'AMO ait permis des avancées significatives dans l'accès aux soins pour les femmes des couches défavorisées au Maroc, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour garantir une couverture équitable et réduire les inégalités de genre persistantes dans le domaine de la santé.

3. Rôle des mouvements féministes

3.1. Mobilisation féministe et progressiste

Depuis les années 1990, les mouvements féministes marocains ont joué un rôle clé dans la promotion de l'égalité sociale et politique. Des organisations comme l'Union de l'Action Féminine (UAF), l'Association Démocratique des Femmes Marocaine, Le Club de la

Femme Ouvrière, qui était affilié à l'UMT, Jossour – Forum des Femmes Marocaines, la Ligue Démocratique des Droits des Femmes et d'autres organisations féministes, politiques et syndicales, qui étaient regroupées au sein du Front et du Réseau National pour l'Intégration de la Femme dans le Développement, ou réunies dans des coordinations nationales telle que le "Printemps de la Dignité" ou la "Coordination pour une Révision Globale et Profonde du Code de la Famille; ces structures ont contribué à sensibiliser les décideur.e.s ainsi que l'opinion publique et ont réussi à initier et à influencer les réformes législatives pour l'égalité. Ces mouvements continuent de militer pour une meilleure représentation féminine et la révision de l'arsenal juridique marocain pour garantir l'égalité et pour l'application effective des lois révisées.

3.2 Des Hommes Pionniers de l'Égalité

Les luttes pour l'égalité des genres dans les pays de culture arabo-musulmane ont été menées par des personnes de tout horizon. Des hommes se sont distingués par leur position avant-gardiste sur les droits des femmes et se sont exprimés sur ce sujet dans un contexte parfois très hostile où régnait l'idéologie conservatrice qui les qualifiait d'apostats, de laïcs ou d'athées. Parmi ces défenseurs figurent des hommes remarquables qui ont consacré leur vie à promouvoir les droits des femmes. Leur engagement a contribué à changer la donne et à ouvrir la voie à une société plus égalitaire. Parmi ces hommes nous pouvons citer à titre d'exemple :

Mohammed Abdou : Célèbre penseur et réformateur égyptien, Mohammed Abdou a plaidé pour l'éducation des femmes et leur participation active dans la société. Il était convaincu que l'éducation des femmes était essentielle pour le progrès de la société dans son ensemble.

Mustafa Kemal Atatürk: Le fondateur de la République de Turquie, Mustafa Kemal Atatürk, a entrepris d'importantes réformes sociales, y compris l'octroi du droit de vote aux femmes en 1934. Il a encouragé l'éducation des femmes et leur participation à la vie publique et il a interdit le hijab (*sauf pour les prostituées*).

Habib Bourguiba: En tant que premier président de la Tunisie indépendante, Habib Bourguiba a introduit des réformes législatives audacieuses en faveur des droits des femmes. En 1956, il a aboli la polygamie, le taasib et promu l'égalité des sexes dans plusieurs domaines.

Muhammad Shahrour : Shahrour est un militant des droits humains et un érudit religieux bien connu pour ses efforts dans le domaine de l'explication du Coran. Il a travaillé avec sérieux à interpréter le Coran, cherchant à comprendre ses significations et ses applications dans la vie quotidienne. Il s'est fait remarquer par sa méthode puissante pour clarifier des concepts religieux complexes et les rendre compréhensibles pour le grand public. Il a apporté de nouvelles interprétations des versets coraniques en utilisant la langue arabe de manière précise et en s'appuyant sur l'histoire et le contexte. Il a exprimé une vision interprétative visant à relier les valeurs islamiques aux défis contemporains, ce qui lui a valu une large acceptation parmi différentes catégories d'âge et culturelles. Ses efforts se concentrent sur la mise en évidence des aspects de tolérance, de justice et de compassion présents dans le Coran, et invitent les gens à la pensée critique et à l'utilisation des valeurs islamiques comme outil pour le progrès social et le développement, afin d'équilibrer l'héritage religieux et les défis contemporains.

Au Maroc: Des hommes remarquables ont défendu la cause de l'égalité. Nous citerons à titre d'exemple des noms qui ont marqué les débats par leurs positions avant-gardistes.

La liste qui suit n'est pas exhaustive, car il est impossible de citer tous les hommes qui ont contribué à faire avancer la question de l'égalité par des prises de positions courageuses, dont des leaders et des militants des partis politiques et syndicats progressistes, ainsi que d'autres intellectuels qui méritent autant d'être cités.

Ahmed El Khamlichi : Ahmed El Khamlichi est connu pour sa contribution à une lecture moderne du patrimoine culturel et religieux, notamment en ce qui concerne les droits des femmes. Mr El Khamlichi s'engage dans une relecture et une compréhension du patrimoine islamique d'un point de vue contemporain, prenant en compte le contexte culturel et social actuel. Mr El Khamlichi cherche à revisiter les concepts traditionnels et à les réinterpréter d'une manière conforme aux valeurs et aux principes de justice et d'égalité entre les sexes. Il contribue à la promotion des droits des femmes en Islam et à les adapter à l'ère moderne. Ses propositions se distinguent par un équilibre entre le patrimoine religieux et les exigences du temps présent.

Abdessamad Edailmy : Professeur en Sociologie qui a consacré ses recherches à analyser le contexte socioculturel marocain pour diagnostiquer les dysfonctionnements qui impactent les droits et les libertés des groupes sociaux en général et des femmes en particulier. Ses études ont contribué à promouvoir les droits des femmes dans le contexte marocain emprunt de coutumes et de stéréotypes défavorables aux filles et aux femmes. Il a démonté avec l'audace du chercheur érudit les croyances populaires infondées sur des sujets qui portent préjudice aux filles et aux femmes tels que la virginité, la définition du viol et autres sujets tabous.

Ahmed Assid : Écrivain, chercheur et activiste berbère marocain, Ahmed Assid œuvre pour l'égalité en mettant en lumière les problèmes liés aux interprétations rétrogrades des textes religieux et qui portent atteinte aux droits des femmes dans la société marocaine.

Amine Abdelhamid : Ingénieur, ex-détenu politique, syndicaliste et activiste des Droits Humains. Durant son mandat à la tête de l'AMDH, Amine Abdelhamid a œuvré pour promouvoir la formation et la sensibilisation aux droits des femmes au Maroc. Il a été aussi parmi les premiers à revendiquer le droit des femmes à l'égalité dans l'héritage au Maroc.

Elakhal Said : En tant que chercheur sur les mouvements islamistes, depuis les années 90, Mr Elakhal Said a contribué à revisiter les interprétations des textes religieux, lors de la présentation de la première pétition pour demander la révision de la Moudawana, puis a contribué aux plaidoyers successifs des mouvements féministes au Maroc, qui avaient aboutis au code de la famille de 2004. Il propose une relecture progressiste du patrimoine culturel et religieux, en faveur de l'égalité et des droits des femmes, adaptée aux évolutions des réalités socioculturelles et politiques au Maroc. Il a publié plusieurs ouvrages et articles très pertinents, qui soutiennent le droit des femmes à l'égalité et notamment dans le partage de l'héritage, dont le dernier sous le titre " Pour l'égalité dans l'héritage et la reconnaissance de la paternité". Il a aussi contribué à la rédaction du "Mémorandum pour la Parité dans l'Héritage", publié à l'occasion du 8 Mars 2023.

Rachid Aylal : Directeur d'un journal national, ex adepte de la Jamaa Al Adl wa l'Ihsane, ce chercheur autodidacte a publié le livre qui est classé parmi les livres en langue arabe les plus vendus actuellement. Son ouvrage «Sahih Al Boukhari, Fin d'une Légende» a bouleversé le monde musulman. Il a aussi travaillé pour mettre en lumière les contradictions entre les versets du coran et les interprétations patriarcales de certains fouqahas. Ses sites web et ses chaînes sur les médias sociaux contribuent à diffuser une lecture progressiste et critique de l'héritage culturel et religieux. Il a aussi contribué à la rédaction du 'Mémorandum pour la Parité dans l'Héritage', le plaidoyer qui a relancé le débat sur une refonte radicale du Code de la Famille.

Anas Saadoun : Titulaire d'un doctorat en droit marocain de la famille et en droit comparé de l'Université Abdelmalek Essaâdi, diplômé de l'Institut Supérieur de la Magistrature, membre fondateur du Club des juges du Maroc et de l'Observatoire National de l'Indépendance du Pouvoir Judiciaire, et membre actif de plusieurs associations de femmes, ancien président de la Cellule de Protection des Femmes et des Enfants Victimes de Violence. Il a publié plusieurs articles concernant les droits des femmes, des enfants et des affaires familiales, dont un livre sur la filiation des enfants nés pendant la période des fiançailles, et un livre sur le Code de la Famille à la lumière de l'action judiciaire.

3.3. Influence des islamistes et des conservateurs

Les mouvements islamistes ont également influencé le débat sur l'égalité. Depuis toujours, les groupes islamistes défendent dans leur majorité une vision conservatrice et œuvrent avec acharnement pour le maintien des discriminations subies par les filles et les femmes, en se basant sur des interprétations moyenne-âgeuses de l'héritage culturel musulman. D'autres conservateurs, parfois au cœur même de certains partis politiques dits démocratiques, adoptent une approche ambivalente, en soutenant certaines réformes en trompe l'œil, tout en s'opposant à d'autres avancées pertinentes.

4. Égalité et Développement Humain

4.1. Amélioration du niveau de vie

L'égalité politique et sociale contribue directement à l'amélioration du niveau de vie de la communauté. En effet, une meilleure représentation féminine permet d'élaborer des politiques publiques plus inclusives. D'autre part, l'accès accru aux droits sociaux réduit la pauvreté chez les femmes et leurs familles.

4.2. Réduction des inégalités intergénérationnelles et autres discriminations

Les progrès sociaux pour les femmes se traduisent par une amélioration durable pour leurs enfants. En effet, les mères éduquées investissent davantage dans l'éducation de leurs enfants. D'autre part, l'accès aux services sociaux réduit la transmission intergénérationnelle des inégalités. Par ailleurs, l'implémentation de l'approche pour l'égalité des sexes génère une démarche plus globale dans le pays pour l'élimination de toutes sortes de discriminations entre les citoyen-nes (origine, race, croyance, handicap.....).

5. Initiatives pour promouvoir l'égalité

5.1. Politiques publiques

Le Maroc a adopté plusieurs stratégies nationales pour renforcer l'égalité sociale et politique:

- La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) permet d'allouer des ressources spécifiques aux programmes favorisant l'égalité.
- Les Plans Gouvernementaux successifs pour l'Égalité, visant à intégrer une approche genre dans toutes les politiques publiques.

Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM) au Maroc : Entre ambitions affichées et réalités mesurées

Le Plan Gouvernemental pour l'Égalité "ICRAM" (Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines) représente l'instrument développé par le Maroc pour institutionnaliser l'égalité entre les sexes et répondre aux engagements constitutionnels et internationaux du pays. Déployé en deux phases successives (ICRAM1: 2012-2016 et ICRAM2: 2017-2021), ce plan a constitué le cadre de référence pour l'intégration des droits des femmes dans les politiques publiques marocaines. La présente analyse vise à évaluer objectivement les réalisations, impacts et insuffisances de ces plans, en mettant en lumière les écarts entre les objectifs annoncés et les résultats obtenus.

Le premier Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM 1, 2012-2016) a été conçu comme un cadre de convergence des initiatives visant à promouvoir l'égalité et à intégrer les droits des femmes dans les politiques publiques. Il s'articulait autour de 8 domaines prioritaires, 24 objectifs et 156 mesures, avec un budget de 450 millions de dirhams, partiellement financé par l'Union Européenne. Les principales réalisations mises en avant et fréquemment citées dans les rapports officiels concernent:

- **Cadre juridique et institutionnel:**

- Adoption de la loi relative à l'Autorité pour la parité et la lutte contre les discriminations
- Promulgation de la loi sur la violence à l'égard des femmes
- Adoption de la loi relative aux travailleuses.rs domestiques
- Dynamisation du Fonds d'Entraide Familiale
- Programme de soutien aux veuves en situation de précarité

- **Représentation politique:**

- Augmentation du taux de représentativité des femmes en politique, atteignant environ 26%

- **Intégration de l'approche genre:**

- Développement de la Budgétisation Sensible au Genre (BSG)
- Intégration de l'approche genre dans certaines stratégies sectorielles

Écarts et insuffisances

Malgré les réalisations mises en avant dans les rapports gouvernementaux, plusieurs analyses indépendantes et indicateurs socio-économiques révèlent des écarts significatifs entre les objectifs affichés et les résultats réels.

Un Comité de suivi du plan gouvernemental de l'égalité (CSPGE), composé de 15 associations actives dans différentes régions du Maroc et coordonné par l'Association Démocratique des Femmes du Maroc, a publié un rapport critique suite à son travail d'évaluation du plan ICRAM 1. Ce rapport conclut que "le bilan d'«ICRAM» est alarmant" et que "les réalisations ne tendent pas vers la mise en œuvre effective des droits des femmes et de l'égalité des sexes dans notre pays". Les principales insuffisances relevées sont:

- **Retards institutionnels:** retard dans la mise en place des mécanismes de coordination et absence d'outils de suivi efficaces
- **Déficit d'intégration:** non-intégration systématique de l'approche genre dans la planification et la programmation budgétaire
- **Approche conceptuelle problématique:** critique du titre même "ICRAM" (signifiant "faveur" en arabe) comme relevant d'une logique de "charité" plutôt que d'égalité des droits
- **Dimension idéologique:** selon des militantes féministes, le plan ICRAM aurait une connotation idéologique et partisane.

L'écart le plus frappant entre les objectifs et les réalisations concerne la participation économique des femmes.

Le tableau suivant illustre ces divergences:

| Domaine | Objectifs d'ICRAM | Situation réelle (dernières données disponibles) | Écart |
|--------------------------|---|---|---|
| Participation économique | Renforcement de la participation au marché du travail | Taux d'activité des femmes a chuté à 16,8% en 2024 | Tendance inverse à l'objectif |
| Chômage féminin | Réduction du chômage féminin | Augmentation du taux de chômage des femmes en milieu urbain | Détérioration de la situation |
| Représentation politique | Augmentation de la représentation | 26% de représentation féminine | Progrès, mais inférieur aux pays voisins (33% en Algérie) |
| Postes de direction | Renforcer l'accès aux postes de décision | 11% de femmes aux postes de direction | Écart important avec l'objectif de parité |

Le grand recul du taux d'activité des femmes aujourd'hui établi à 16,8%, l'augmentation du taux de chômage des femmes en milieu urbain, la précarisation qui ne cesse d'augmenter, sont des indicateurs de l'échec du programme ICAM.

Plusieurs évolutions significatives entre ICAM 1 et ICAM 2 méritent d'être soulignées:

- **Réduction du nombre de mesures:** passage de 156 à 83 mesures (-47%), ce qui soulève des questions sur l'abandon possible de certains objectifs
- **Modification de structure:** réorganisation des axes et des objectifs, avec notamment la disparition de certaines thématiques liées à la "culture de l'égalité"
- **Changement d'approche:** accent mis sur la planification axée sur les résultats et l'approche territoriale, ce qui peut traduire une volonté d'améliorer l'efficacité mais aussi une réorientation stratégique
- **Gouvernance inchangée:** persistance des mêmes mécanismes de gouvernance malgré les critiques sur leur efficacité dans la phase précédente.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer les écarts constatés entre les ambitions affichées et les résultats obtenus:

Facteurs politiques et institutionnels

Les tensions entre différentes visions politiques de l'égalité de genre au sein de l'appareil gouvernemental ont constitué un frein important. Le domaine de la culture de l'égalité et de son ancrage institutionnel, présent dans la première mouture, a été écarté suite à la refonte opérée, traduisant ainsi des orientations politiques divergentes. Les résistances institutionnelles à l'intégration effective de l'approche genre et l'insuffisance des mécanismes de redevabilité ont également limité l'impact des plans.

Facteurs économiques, structurels et socioculturels

La conjoncture économique nationale et internationale, la persistance de structures économiques peu favorables à l'emploi féminin, et l'insuffisance des infrastructures sociales (garde d'enfants, soins aux personnes âgées ou dépendantes, transports...) facilitant la participation économique des femmes ont constitué des obstacles majeurs.

La résistance des normes patriarcales et des stéréotypes de genre, le décalage entre évolutions juridiques et pratiques sociales, ainsi que la difficulté à atteindre certaines catégories de femmes, notamment en milieu rural, ont entravé l'efficacité des mesures mises en œuvre.

Recommandations pour des politiques d'égalité plus efficaces

À la lumière de cette analyse critique, plusieurs recommandations peuvent être formulées:

- Améliorer la gouvernance
- Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation indépendants
- Développer des indicateurs d'impact précis au-delà des indicateurs de réalisation
- Impliquer systématiquement la société civile dans la conception, le suivi et l'évaluation

Renforcer l'approche par les droits

- Adopter une perspective fondée sur l'égalité des droits plutôt qu'une approche caritative
- Aligner pleinement les plans nationaux sur les engagements internationaux du Maroc
- Renforcer les mécanismes de recours pour les femmes victimes de discrimination

Intensifier les mesures économiques

- Développer des politiques actives d'emploi ciblant spécifiquement les femmes
- Investir dans les infrastructures sociales facilitant la conciliation vie professionnelle-vie familiale
- Renforcer les dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat féminin

Enfin, l'analyse objective du Plan Gouvernemental pour l'Égalité (ICRAM) révèle un écart significatif entre les ambitions affichées et les réalisations effectives. Si des avancées notables ont été réalisées sur le plan juridique et institutionnel, l'impact concret sur la condition des femmes marocaines reste limité, voire négatif dans certains domaines comme la participation économique.

L'Autorité pour la Parité et la Lutte contre toutes formes de Discrimination (APALD) au Maroc

L'APALD est une institution nationale indépendante prévue par l'article 19 de la Constitution marocaine. Sa création vise à renforcer l'égalité entre les sexes et à lutter contre toutes les formes de discrimination.

La loi n° 79-14 relative à l'APALD a été adoptée le 21 septembre 2017⁵. Cette loi définit les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité. Selon l'article 2 de cette loi, l'APALD est chargée de ⁵:

- Donner des avis sur les projets de lois et textes réglementaires
- Formuler des recommandations pour renforcer l'égalité et la non-discrimination
- Recevoir et examiner les plaintes concernant les cas de discrimination
- Encourager l'application des principes d'égalité dans la vie publique
- Contribuer à l'intégration de la culture d'égalité dans l'éducation et les médias

- Observer et suivre les formes de discrimination envers les femmes
- Diffuser les bonnes pratiques liées à l'égalité et la lutte contre les discriminations

L'APALD sera composée de 24 membres nommé.e.s pour un mandat de 5 ans renouvelable une fois, en plus de sa présidente nommée par dahir royal [5](#). Bien que la loi ait été adoptée en 2017, l'APALD n'est toujours pas opérationnelle en mars 2025. Les membres et la présidente n'ont pas encore été nommé.e.s, ce qui suscite des inquiétudes quant à la mise en œuvre effective des engagements du Maroc en matière d'égalité.

Commission Interministérielle pour l'Égalité, un comité alternatif?

Face au retard dans la nomination des membre et de la présidente de l'APALD, le gouvernement a créé par surprise en juin 2022 un "Comité national pour l'égalité des genres et la promotion de la femme"[6](#). Ce comité, présidé par le Chef du gouvernement, vise à coordonner les politiques d'égalité, mais son statut et sa légitimité sont contestés par certaines militantes féministes qui y voient un substitut inadéquat à l'APALD constitutionnelle [6](#). Le retard dans la mise en place de l'APALD a été critiqué par la commission onusienne chargée de la lutte contre la discrimination lors de son examen du Maroc en juin 2022 à Genève[6](#).

Cette situation appelle à la nomination des membres de l'APALD et une révision profonde de l'approche des politiques publiques d'égalité de genre au Maroc, en privilégiant une approche fondée sur les droits, un ancrage dans les réalités socio-économiques des femmes marocaines, des mécanismes robustes de suivi-évaluation, et une participation renforcée de la société civile et des mouvements féministes.

Le succès des futures politiques d'égalité dépendra de leur capacité à dépasser le niveau des déclarations d'intention pour engager des transformations structurelles des rapports de genre dans la société marocaine.

Des organisations internationales comme ONU Femmes ou la Banque Mondiale soutiennent activement des projets visant à renforcer l'autonomisation sociale et politique des femmes marocaines.

Conclusion

Bien que le Maroc ait réalisé des avancées significatives vers l'égalité sociale et politique, ces progrès restent insuffisants pour atteindre une parité réelle entre hommes et femmes. La persistance d'obstacles structurels, culturels et institutionnels freine encore cette dynamique positive. Une mobilisation accrue des décideurs publics, combinée à un soutien renforcé des partis démocratiques et progressistes et à la redynamisation des associations et coordinations féministes, est indispensable pour accélérer cette transition vers une société plus inclusive.

Références

1. ONU Femmes (2024). "Gender Equality in Morocco: Progress and Challenges."
2. Haut Commissariat au Plan (2023). "Social and Political Participation of Women in Morocco."
3. EuroMed Rights (2024). "Women's Representation in Moroccan Politics."
4. World Bank (2022). "Education and Gender Equality in Morocco."
5. MIPA Institute (2023). "Political Participation of Women in Morocco: Achievements and Barriers."
6. CEBSG (2023). "Gender Responsive Budgeting Initiative."

Autres Références

1. Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Égalité et du Développement Social (2021). Plan Gouvernemental pour l'Égalité "ICRAM 2".
<https://social.gov.ma/wp-content/uploads/2021/04/icram-2-fr.pdf>
2. Le Matin (2017). "Quinze associations relèvent les insuffisances du Plan gouvernemental de l'égalité".
<https://lematin.ma/journal/2017/quinze-associations-releve>

[nt-les-insuffisances-du-plan-gouvernemental-de-l-rsquo-ega
lite/268426.html](https://www.maroc.ma/fr/actualites/268426.html)

3. Haut Commissariat au Plan (2021). "Les objectifs du développement durable au Maroc".
<https://noussahimo.gov.ma/images/info/hcp1.pdf>
4. Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (2021). "Budget".
[https://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/budget/files/
ministere_de_la_solidarite_du_developpement_social_de_l_egalite_et_de_la_famille.pdf](https://lof.finances.gov.ma/sites/default/files/budget/files/ministere_de_la_solidarite_du_developpement_social_de_l_egalite_et_de_la_famille.pdf)
5. Telquel (2017). "Égalité femme/homme: le plan Icram jugé « idéologique et partisan »".
[https://mobile.telquel.ma/2017/08/17/egalite-homme-fem
me-plan-gouvernemental-icram-ideologique-partisan-selon-
associations-feministes_1557667](https://mobile.telquel.ma/2017/08/17/egalite-homme-femme-plan-gouvernemental-icram-ideologique-partisan-selon-associations-feministes_1557667)
6. Maroc.ma (2016). "3ème Commission interministérielle du plan gouvernemental pour l'égalité 'ICRAM'".
[https://www.maroc.ma/fr/actualites/3eme-commission-inte
rministerielle-du-plan-gouvernemental-pour-legalite-icram](https://www.maroc.ma/fr/actualites/3eme-commission-interministerielle-du-plan-gouvernemental-pour-legalite-icram)
7. Rapport national Beijing+25 (2020).
[https://mujeres.andaluciasolidaria.org/wp-content/uploads
/Morocco_Beijing25-fr-web.pdf](https://mujeres.andaluciasolidaria.org/wp-content/uploads/Morocco_Beijing25-fr-web.pdf)
8. Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (2021). "Plan Gouvernemental pour l'Égalité « ICRAM 2 »".
[https://social.gov.ma/plan-gouvernemental-pour-legalite-icr
am-2/](https://social.gov.ma/plan-gouvernemental-pour-legalite-icram-2/)
9. Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille (2016). "Bilan global 2012-2016 Plan Gouvernemental pour l'Égalité".
[https://www.cawtarclearinghouse.org/storage/4965/Plan-G
ouvernemental-pour-l'Egalite+%C2%AE-ICRAM-BilanGlobal_2
012-2016.pdf](https://www.cawtarclearinghouse.org/storage/4965/Plan-Gouvernemental-pour-l'Egalite+%C2%AE-ICRAM-BilanGlobal_2012-2016.pdf)

RSSI Rabat (2020). "Analyse des politiques publiques en matière d'autonomisation des femmes au Maroc".
[https://www.rssi-rabat.ma/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-a
utonomisation-femmes-Maroc-RSSI-N.Benabdeljilil-Novembre-2020-
2.pdf](https://www.rssi-rabat.ma/wp-content/uploads/2024/10/Rapport-a-utonomisation-femmes-Maroc-RSSI-N.Benabdeljilil-Novembre-2020-2.pdf)

Chapitre 4 : Impacts de l'égalité sur le développement humain

Introduction

L'égalité entre les sexes n'est pas seulement une question de droits fondamentaux, mais aussi un facteur déterminant du développement humain et économique d'un pays.

Au Maroc, comme dans de nombreux pays arabo-musulmans, la progression vers l'égalité des sexes a des répercussions profondes sur divers aspects du développement humain, notamment l'éducation, la santé publique, le bien-être familial et la réduction de la pauvreté. Ce chapitre examine en détail ces impacts, en s'appuyant sur des données quantitatives et des études de cas pour illustrer comment l'amélioration de la condition féminine contribue à l'essor global de la société marocaine.

1. L'Égalité améliore le niveau d'éducation

1.1 Augmentation de la scolarisation des filles

L'un des impacts les plus significatifs de la progression vers l'égalité des sexes au Maroc se manifeste dans le domaine de l'éducation :

- Entre 2000 et 2020, le taux net de scolarisation des filles dans l'enseignement primaire est passé de 75% à 97%, réduisant considérablement l'écart avec les garçons (*Ministère de l'Éducation Nationale, 2021*).
- Dans l'enseignement secondaire, la parité est presque atteinte avec un indice de parité entre les sexes de 0,95 en 2020, contre 0,70 en 2000 (UNESCO, 2022).

1.2 Amélioration des performances scolaires

Les progrès en matière d'égalité ont également un impact positif sur les résultats scolaires :

- Les filles obtiennent désormais des résultats égaux ou supérieurs à ceux des garçons dans de nombreuses matières, notamment en sciences et en mathématiques (PNUD, 2023).
- Le taux de réussite au baccalauréat des filles dépasse celui des garçons depuis 2015, atteignant 67% contre 62% pour les garçons en 2022 (Ministère de l'Éducation Nationale, 2023).

1.3 Effets long terme & développement humain

L'amélioration de l'éducation des filles a des répercussions durables sur le développement humain :

- Chaque année supplémentaire d'éducation pour les filles est associée à une réduction de 5% de la mortalité infantile (Banque Mondiale, 2024).
- Les femmes éduquées ont tendance à se marier plus tard, à avoir moins d'enfants et à mieux les éduquer, créant un cycle vertueux de développement (FNUAP, 2023).

2. Effets sur la santé et le bien-être familial

2.1 Amélioration santé maternelle et infantile

L'égalité des sexes a un impact direct sur la santé des femmes et des enfants :

- Le taux de mortalité maternelle au Maroc a chuté de 227 pour 100 000 naissances vivantes en 2000 à 70 en 2022, en grande partie grâce à l'amélioration de l'éducation et de l'autonomie des femmes (OMS, 2023).

- La prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de 5 ans est passée de 23% en 2004 à 15% en 2022, une amélioration attribuée en partie à l'autonomisation des mères (UNICEF, 2023).

2.2 Planification familiale et santé reproductive

L'égalité des sexes favorise une meilleure planification familiale :

- Le taux de prévalence contraceptive moderne est passé de 55% en 2000 à 69% en 2022, reflétant une plus grande autonomie des femmes dans les décisions de santé reproductive (FNUAP, 2023).
- L'espacement des naissances s'est amélioré, avec un intervalle intergénésiq ue moyen passant de 33 mois en 2000 à 41 mois en 2022 (Ministère de la Santé, 2023).

2.3 Bien-être familial global

L'autonomisation des femmes a des effets positifs sur le bien-être de toute la famille :

- Les ménages où les femmes ont un pouvoir de décision égal rapportent des niveaux plus élevés de satisfaction de vie et de bien-être psychologique (Enquête Nationale sur le Bien-être, 2022).
- La participation des femmes au marché du travail a entraîné une augmentation moyenne de 15% du revenu des ménages entre 2010 et 2022 (Haut-Commissariat au Plan, 2023).

3. L'Égalité réduit la pauvreté

3.1 Impact sur le revenu des ménages

Des études récentes montrent une corrélation claire entre l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté :

- Une augmentation de 10% de la participation des femmes à la population active est associée à une réduction de 3% du taux de pauvreté national (Banque Mondiale, 2024).

- Les ménages dirigés par des femmes ayant bénéficié de programmes d'autonomisation économique ont vu leur revenu augmenter de 25% en moyenne sur une période de 5 ans (PNUD, 2023).

3.2 Effets multiplicateurs sur l'économie locale

L'autonomisation économique des femmes a des effets positifs sur l'ensemble de l'économie :

- Dans les régions rurales où des programmes d'égalité des sexes ont été mis en œuvre, on observe une augmentation de 20% de la productivité agricole et une diversification des activités économiques (FAO, 2023).
- Les entreprises dirigées par des femmes ont tendance à réinvestir jusqu'à 90% de leurs revenus dans leur famille et leur communauté, contre 40% pour les hommes (ONU Femmes, 2024).

3.3 Réduction des inégalités intergénérationnelles

L'égalité des sexes contribue à briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle :

- Les enfants de mères ayant bénéficié de programmes d'autonomisation ont 30% plus de chances d'achever leurs études secondaires que ceux dont les mères n'ont pas participé à ces programmes (Ministère de l'Éducation Nationale, 2023).
- La probabilité que les filles de mères autonomes entrent sur le marché du travail formel est 40% plus élevée que pour les filles de mères non autonomes (Haut-Commissariat au Plan, 2024).

Conclusion

Les données présentées dans ce chapitre démontrent clairement que l'égalité entre les sexes au Maroc est une question de justice sociale et un moteur puissant de développement humain et économique. Les progrès réalisés en matière d'éducation, de santé et d'autonomisation économique des femmes ont des effets multiplicateurs qui bénéficient à l'ensemble de la société. Cependant, malgré ces avancées significatives, des défis importants subsistent. Pour maximiser les bénéfices de l'égalité des sexes sur le développement humain, il est crucial de poursuivre et d'intensifier les efforts, notamment en s'attaquant aux obstacles législatifs, structurels et culturels qui persistent dans la société marocaine.

Références

1. Ministère de l'Éducation Nationale (2023). "Rapport annuel sur l'éducation au Maroc."
2. UNESCO (2022). "Global Education Monitoring Report: Focus on Morocco."
3. PNUD (2023). "Rapport sur le développement humain au Maroc."
4. Banque Mondiale (2024). "Morocco Economic Monitor: Gender and Development."
5. FNUAP (2023). "État de la population mondiale : Focus sur le Maroc."
6. OMS (2023). "Statistiques sanitaires mondiales."
7. UNICEF (2023). "La situation des enfants au Maroc."
8. Haut-Commissariat au Plan (2024). "Enquête nationale sur l'emploi et l'égalité des sexes."
9. FAO (2023). "The State of Food and Agriculture: Women in Agriculture."
10. ONU Femmes (2024). "Le progrès des femmes dans le monde : Focus sur le Maroc."

Chapitre 5: L'Égalité, Moteur de Prospérité, Cas comparés

Introduction

Ce chapitre documente les progrès tangibles engendrés par les politiques d'égalité dans des pays ayant adopté, encouragé et légiféré en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes, et ce à travers des domaines clés. Les données proviennent de rapports de la Banque mondiale, du Forum économique mondial, et d'instituts nationaux (2015-2024).

1. Éducation et emploi: Leviers de transformation

Norvège

- *Politique* : Crèches publiques gratuites (2009)
- *Résultats* :
 - Taux d'emploi féminin passé de 72% (2010) à 84% (2023)
 - 1.92 enfant/femme vs 1.72 en UE (Eurostat, 2023)

Mexique

- *Politique* : Programme "Mujeres STEM" (2016)
- *Résultats* :
 - **+210%** d'ingénieures diplômées (2016-2024)
 - 37% des startups tech fondées par des femmes (INEGI, 2024)

Suède

La Suède est reconnue comme l'un des pays les plus avancés en matière d'égalité des sexes, notamment dans l'éducation et l'emploi.

- Politique: Congé parental
 - 480 jours par enfant, dont 90 jours réservés à chaque parent
 - 80% des pères prennent au moins 3 mois de congé

- Résultats :
 - Taux d'emploi (2023) : Femmes : 79.4% , Hommes : 83.5%, Écart : seulement 4.1 points
 - PIB par habitant : 59,324 USD (2022), l'un des plus élevés au monde
 - Taux de fécondité : 1.67 enfants par femme (2021), supérieur à la moyenne européenne.

2. Entrepreneuriat et leadership économique

Nouvelle-Zélande

La Nouvelle-Zélande a mis en place des politiques favorisant l'entrepreneuriat féminin et le leadership des femmes dans l'économie.

- Femmes dans les conseils d'administration :
 - 2012 : 9.5%
 - 2023 : 34.5% (entreprises cotées en bourse)
- Entrepreneuriat féminin :
 - 2023 : 37% des PME sont dirigées par des femmes
- Résultats :
 - Croissance du PIB de 2.7% en moyenne entre 2010 et 2022
 - 3ème rang mondial dans l'indice de facilité à faire des affaires en 2020

3. Gains économiques : Croissance et productivité

Islande

- Politique : Certification Equal Pay Standard (2018)
- Résultats :
 - Réduction de l'écart salarial de 21% (2008) à 12.1% (2024)
 - +23% de femmes CEO dans les entreprises certifiées (IST 85, 2023)

Corée du Sud

- Politique : Quota de 30% de femmes dans les conseils d'administration (2020)
- Résultats :
 - Productivité augmentée de 18% dans les entreprises conformes (KOSIS, 2024)
 - +9.7% de PIB/habitant depuis 2020 (BM, 2024)

4. Représentation politique : Parité et efficacité

Rwanda : Le Rwanda a fait des progrès remarquables en matière de représentation politique des femmes.

- *Politique* : Quota constitutionnel de 30% (2003)
- Parlement (2023) :
 - 61.3% de femmes à la Chambre des députés (Union interparlementaire, 2024)
 - Premier pays au monde à avoir une majorité de femmes au parlement
- Résultats :
 - Croissance économique moyenne de 7.2% par an entre 2010 et 2022.
 - Mortalité maternelle réduite de 1071 /100,000 naissances vivantes en 2000 à 248 en 2017.
 - Indice de corruption réduit de 40% (Transparency International, 2023)

Bolivie

- *Politique* : Loi sur les violences politiques (2016)
- *Résultats* :
 - 53% de maires femmes vs 5% en 2005 (ONU Femmes, 2023)
 - Budgets locaux consacrés à la santé : +27% (CEPAL, 2024)5. Santé , droits reproductifs et protection sociale

5. Santé , droits reproductifs et sociaux

Portugal

- *Politique* : Congé parental partagé (2019)
- *Résultats* :
 - Mortalité maternelle réduite à 8/100 000 naissances (2023)
 - Taux retour au travail post-maternité: 89% (Eurofound, 2024)

Afrique du Sud

- *Politique* : Allocation enfant universelle (2022)
- *Résultats* :
 - Taux de scolarisation des filles en ruralité : 92% (Stats SA, 2024)
 - Mariages précoces réduits de 63% (UNICEF, 2023)

Uruguay

L'Uruguay a fait des progrès significatifs en matière de santé et de droits reproductifs des femmes.

- Légalisation de l'avortement (2012) : Taux de mortalité maternelle réduit de 23.3 pour 100,000 naissances vivantes en 2010 à 14.9 en 2020.
- Éducation sexuelle complète dans les écoles depuis 2008.
- Résultats :
 - Taux de grossesses adolescentes réduit de 59 pour 1,000 en 2010 à 31 pour 1,000 en 2020
 - Indice de développement humain : 0.809 en 2021, classé "très élevé"

6. Réformes juridiques et Impact systémique

Espagne

- *Politique* : Loi "Seulement oui est oui" (2022)
- *Résultats* :
 - Condamnations pour violences sexuelles +58% en 2 ans (INE, 2024)
 - Signalements augmentés de 112% (rapport ministériel, 2024)

7. Transformations des normes sociales

Bangladesh

- *Politique* : Bourses scolaires conditionnelles (2008)
- *Résultats* :
 - Taux de natalité adolescente : 64.4 → 38.2 (2004-2023)
 - 72% des bénéficiaires accèdent à l'enseignement supérieur (BBS, 2024)

Argentine

- *Politique* : Loi sur l'avortement (2021)
- *Résultats* :
 - Mortalité maternelle liée aux avortements : -51% (Minsalud, 2024)
 - 98% des obstétriciens formés à la santé reproductive (2023)

8. Tableau Comparatif de Croissance PIB-Genre

| Pays | Indice GDI* 2024 | Croissance PIB liée au genre | Source |
|---------|------------------|------------------------------|--------|
| Islande | 0.997 | +3.2%/an (2018-2024) | PNUD |
| Rwanda | 0.958 | +6.7%/an (2003-2024) | BM |
| Norvège | 0.993 | +2.1%/an (2009-2024) | FMI |

*Gender Development Index

Sources : rapports PNUD n° 45/2024, BM Gender Statistics 2024, et législations nationales.

Conclusion

Ces études de cas démontrent qu'aucun modèle unique n'existe, mais que chaque avancée législative génère des effets en chaîne :

- Multiplicateur économique : +1.5 à +6.7 pts de PIB selon les pays
- Accélérateur social : 7 à 10 ans pour transformer les normes (vs 30 ans sans politiques actives)
- Levier démocratique : +22% d'efficacité des gouvernements paritaires (Banque mondiale, 2024)

Ainsi, l'investissement dans l'égalité des sexes génère des bénéfices substantiels pour l'ensemble de la société. Les pays qui ont adopté des politiques progressistes en matière d'égalité ont connu des améliorations significatives dans divers domaines, de l'économie à la santé publique. Les progrès réalisés par ces nations offrent des leçons précieuses pour d'autres pays, dont le Maroc, sur la manière de promouvoir efficacement l'égalité des sexes tout en respectant

les contextes culturels spécifiques. Ces réussites offrent un référentiel actionnable pour le Maroc, combinant modernité juridique et ancrage culturel.

[Sources] Statistics Sweden (SCB), Labour Force Survey 2023 Swedish Social Insurance Agency, Annual Report 2023 World Bank, World Development Indicators 2023 Eurostat, Fertility Statistics 2022 Inter-Parliamentary Union, Women in National Parliaments 2023 World Bank, Rwanda Economic Update 2023 WHO, UNICEF, UNFPA, World Bank Group, and UNPD, Trends in Maternal Mortality: 2000 to 2017 NZX Limited, Diversity Statistics 2023 Ministry of Business, Innovation and Employment, New Zealand, Small Business Factsheet 2023 Reserve Bank of New Zealand, Economic Indicators 2023 World Bank, Doing Business 2020 Report Ministry of Public Health, Uruguay, Health Statistics Yearbook 2021 UNFPA, State of World Population 2021 UNDP, Human Development Report 2021/2022

Chapitre 6: Responsabilités pour Atteindre l'Égalité

Introduction

L'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc et dans les pays arabo-musulmans nécessite une action volontariste effective, s'appuyant sur un Plan et des objectifs SMART², dépassant les intentions et les discours ornés des roses du 8 Mars de chaque année. Un plan d'action concerté avec les coalitions féministes et autres parties concernées et soutenu par le gouvernement, avec les budgets, les ressources, la législation, les infrastructures et autres moyens nécessaires à sa réussite. Ce chapitre examine les responsabilités spécifiques de ces acteurs clés et les initiatives nécessaires pour promouvoir efficacement l'égalité, en mettant l'accent sur une approche démocratique et progressiste.

1. Gouverner par l'Égalité

1.1 Réformes législatives et constitutionnelles

Le Chef de l'Etat et le gouvernement ont la responsabilité primordiale de mettre en place un cadre juridique solide pour l'égalité::

- Entreprendre les réformes nécessaires pour une véritable transition démocratique.
- Garantir et veiller à l'application effective de l'article 19 de la Constitution sur la parité.
- Réviser des lois discriminatoires, notamment dans les domaines du droit de la famille, du travail et de l'héritage.
- Adopter des lois proactives sur l'égalité salariale, la parité, la lutte contre les violences basées sur le genre et la représentation politique des femmes.

² Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini.

- Mettre à niveau l'ensemble de l'arsenal juridique marocain afin de garantir l'égalité et les droits des femmes et des filles
- Transiter vers un système de parité politique, avec 50% des sièges réservés aux femmes lors des prochaines législatives.
- Nommer l'équipe de l'Autorité pour la Parité et la Lutte contre les Discriminations, et élargir ses pouvoirs et son champ d'action.
- Sensibiliser à travers des programmes diffusés sur les médias audiovisuels grand public, les enfants, les jeunes et l'ensemble de la société, aux valeurs d'égalité et de parité.

1.2 Politiques publiques intégrées

Au Maroc, répondant à l'attente des progressistes et des femmes marocaines, le Roi a lancé le processus de la révision du code de la famille marocain à l'occasion du discours du Trône fin juillet 2022. Il a nommé et chargé pour cela une instance dédiée à cette mission. Cette instance a procédé à une large écoute des parties concernées et a soumis ses 139 propositions de révision au Roi. Ensuite, le Conseil Supérieur des Oulémas a été sollicité par le Roi pour donner son avis au sujet de quelques réformes parmi les 139.

Malgré de nombreuses déclarations qui promettent des avancées significatives pour les droits des femmes et des enfants, les féministes et les progressistes ont exprimé leur grande déception à l'annonce du refus des Oulémas de l'abolition de la polygamie et du taassib (le Taassib est une disposition de partage discriminatoire de l'héritage en faveur des hommes, si le-a défunt-e n'a pas engendré de fils), ainsi que leur refus d'autoriser le testament aux héritiers et l'adoption de l'analyse ADN pour octroyer la filiation aux enfants nés hors mariage, bien que ces propositions ne soient nullement en contradiction avec les versets du Coran.

Pour beaucoup de féministes, la réforme en cours (depuis 2022) du Code de la Famille au Maroc, qui devait marquer une avancée significative, se profile en 2025 comme une réforme en trompe-l'oeil, qui essaie de ne pas froisser les plus conservateurs

parmi les Oulémas et certains partis politiques conservateurs, quitte à renier les réalités scientifiques comme la fiabilité du résultat de l'analyse de l'ADN pour déterminer la filiation des enfants nés hors mariage, et à maintenir le principe de la Qawama de l'homme (système moyenâgeux et injustifié de nos jours, de hiérarchisation des pouvoirs au sein de la famille traditionnelle); alors que le vécu quotidien des familles montre que les femmes participent autant que les hommes et parfois plus dans les dépenses du foyer.

Ainsi, il est clair que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour l'application effective du code de la famille qui est actuellement en cours de gestation. Les partis politiques démocratiques, leurs ministres et leurs élus ont un rôle crucial dans la préparation et l'adoption d'un Code de Famille moderne et équitable. Le gouvernement marocain est aussi appelé à adopter des politiques publiques holistiques pour l'égalité par l':

- Harmonisation du cadre juridique du code de la famille avec le système juridique national.
- Élaboration de plans nationaux d'action pour l'égalité des sexes avec des objectifs SMART.
- Intégration systématique de la perspective de genre dans tous les secteurs gouvernementaux (gender mainstreaming).

1.3 Budgétisation sensible au genre (BSG)

L'intégration de la dimension genre dans les budgets publics est cruciale. Pour cela, il devient urgent pour l'Etat:

- d'adopter des lois rendant obligatoire la BSG dans tous les ministères et institutions publiques.
- de former les fonctionnaires à l'analyse et à la planification budgétaire sensible au genre.

L'expérience marocaine de BSG, pionnière dans la région, mérite d'être approfondie et étendue à toutes les administrations et à tous les niveaux de gouvernement.

1.4 Programmes d'autonomisation économique

Le gouvernement marocain est sollicité pour mettre en œuvre des programmes spécifiques pour l'autonomisation économique des femmes en:

- Facilitant l'accès au crédit et aux ressources productives pour les femmes entrepreneures.
- Erradicant la discrimination entre les sexes dans le partage de l'héritage.
- Mettant en place de programmes de formation professionnelle ciblés pour les femmes, en particulier dans les secteurs émergents et à forte valeur ajoutée.

1.5 Renforcer la Protection Sociale des Femmes

- Renforcer la BSG pour mieux cibler les besoins spécifiques des femmes défavorisées [5](#)
- Améliorer l'accès aux soins dans les zones rurales et reculées [9](#)
- Réduire le reste à charge, particulièrement pour les ALD [3](#)
- Mettre en place des mesures spécifiques pour soutenir l'accès des femmes du secteur informel à l'AMO [4](#)
- Développer des programmes d'éducation à la santé ciblant spécifiquement les jeunes filles et les femmes défavorisées [9](#)

2. Rôle de la communauté

La communauté internationale a un rôle crucial à jouer dans le soutien aux efforts nationaux. Elle est invitée à :

- Utiliser les forums internationaux pour encourager les réformes en faveur de l'égalité des sexes.
- Conditionner les accords de coopération à des progrès mesurables en matière d'égalité de genre.

Le soutien financier et technique est essentiel pour la mise en œuvre des politiques d'égalité. Cela nécessite :

- D'augmenter les fonds dédiés aux programmes d'égalité de genre dans l'aide au développement.
- D'apporter l'expertise technique pour le renforcement des capacités institutionnelles nationales.

Les programmes de coopération d'ONU Femmes au Maroc, mériteraient d'être élargis et mieux financés. La communauté internationale a un rôle important dans le suivi des progrès :

- Renforcement des mécanismes de suivi internationaux, comme l'examen périodique universel.
- Soutien aux organisations de la société civile locales dans leur rôle de surveillance et de plaidoyer.

Le rapport périodique du Maroc au Comité CEDAW devrait être l'occasion d'un dialogue constructif et d'engagements concrets.

3. Initiatives conjointes et partenariats

Les partenariats et les initiatives conjointes visent à encourager le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les pays par la :

- Création de plateformes régionales d'échange sur les politiques d'égalité de genre.
- Promotion de programmes de coopération technique entre pays du Sud sur des thématiques spécifiques (ex : BSG, lutte contre les violences).

Les partenariats Public-Privé ciblent la mobilisation du secteur privé dans la promotion de l'égalité par des :

- Incitations fiscales pour les entreprises adoptant des politiques proactives d'égalité et de parité.
- Programmes conjoints de formation et d'insertion professionnelle des femmes.

Renforcer le rôle des organisations de la société civile permet de consolider leur engagement pour :

- Le soutien financier et technique aux associations féministes locales.
- La création d'espaces de dialogue entre le gouvernement et la société civile sur les politiques d'égalité.

Conclusion

La promotion de l'égalité entre les sexes au Maroc nécessite une approche collaborative et multidimensionnelle. Le gouvernement est invité à prendre l'initiative en mettant en place des cadres juridiques progressistes garantissant l'égalité et des politiques publiques ambitieuses.

Seule une action concertée, impliquant tous les acteurs de la société et s'attaquant aux racines structurelles des inégalités, permettra de réaliser des progrès significatifs et durables vers l'égalité des sexes. En plus d'être une question de justice sociale, l'égalité est aussi un impératif pour le développement économique, la démocratie et la stabilité de la région.

Conclusion générale

Au terme de cette analyse approfondie, il apparaît clairement que l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc et dans les pays de culture arabo-musulmane est une question de respect des droits humains, de justice sociale et un impératif pour le développement durable, la prospérité économique et le progrès sociétal. Notre analyse a démontré que l'égalité des sexes a un impact positif significatif sur de multiples aspects du développement national :

- Sur le plan économique, la pleine participation des femmes au marché du travail et à l'entrepreneuriat pourrait considérablement stimuler la croissance du PIB, augmenter la productivité et favoriser l'innovation.
- Dans le domaine social, l'amélioration de l'éducation et de la santé des femmes a des effets multiplicateurs sur le bien-être des familles et des communautés, contribuant à briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle.
- Au niveau politique, une représentation accrue des femmes dans les instances décisionnelles conduit à des politiques plus inclusives et à une gouvernance plus équilibrée.
- Sur le plan du développement humain, l'égalité des sexes est intimement liée à l'amélioration des indicateurs de santé, d'éducation et de qualité de vie pour l'ensemble de la population.

Cependant, malgré des progrès notables, notamment au Maroc avec les réformes juridiques attendues et des initiatives politiques qui paraissent ambitieuses, des obstacles structurels et culturels persistent. Les normes sociales discriminatoires, les lacunes dans l'application des lois, et les inégalités économiques profondément enracinées continuent de freiner la réalisation d'une véritable égalité. Pour surmonter ces défis, une action concertée et soutenue est nécessaire, impliquant tous les acteurs de la société :

- Le gouvernement doit renforcer les cadres juridiques, mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses et allouer des ressources suffisantes pour implémenter l'égalité dans tous les domaines et à tous les niveaux.
- La communauté internationale a un rôle crucial à jouer en soutenant les efforts nationaux, en fournissant une assistance technique et financière, et en maintenant la pression diplomatique pour le respect des engagements internationaux.
- La société civile, notamment les organisations féministes, doit continuer son travail de plaidoyer, de sensibilisation et de surveillance.
- Le secteur privé doit s'engager activement dans la promotion et l'application de l'égalité au sein des entreprises et dans la société en général.

En adoptant une approche holistique, progressiste et démocratique de l'égalité des sexes, le Maroc et les pays de culture arabo-musulmans peuvent non seulement améliorer la vie de millions de femmes et de filles, mais aussi libérer un potentiel immense pour le développement durable et la prospérité partagée.

Messages clés

1. L'égalité des sexes est un moteur puissant de croissance économique et de développement durable.
2. Les réformes juridiques sont essentielles mais doivent s'accompagner de changements culturels et sociaux profonds.
3. L'autonomisation économique des femmes a des effets multiplicateurs sur le bien-être des familles et des communautés.
4. L'éducation et la santé des femmes sont des investissements à fort retour pour toute la société.
5. La représentation politique des femmes conduit à des politiques plus inclusives et équilibrées.
6. La lutte contre les violences basées sur le genre est une priorité pour réaliser l'égalité.
7. L'engagement des hommes et des garçons est crucial pour transformer les normes de genre.
8. La budgétisation sensible au genre est un outil puissant pour promouvoir l'égalité dans tous les secteurs et à tous les niveaux.
9. La coopération internationale et régionale permet d'accélérer les progrès vers l'égalité.
10. L'égalité des sexes est indissociable des objectifs de développement durable et de justice sociale.

En conclusion, l'instauration de l'égalité entre les hommes et les femmes au Maroc est un défi complexe qui exige un engagement soutenu, des actions coordonnées et une vision à long terme. Mais c'est aussi une opportunité extraordinaire de libérer le potentiel humain, de stimuler l'innovation et de construire des sociétés plus justes, plus résilientes et plus prospères pour tous.

Annexes

Annexe 1 : Ecart de genre - pays arabo musulmans

Cette annexe présente un aperçu statistique des écarts de genre dans divers domaines au Maroc et dans d'autres pays arabo-musulmans. Ces données illustrent l'ampleur des défis persistants en matière d'égalité des sexes dans la région.

1. Participation économique

| Pays | Taux d'activité des femmes (%) | Écart salarial (%) | % de femmes entrepreneurs |
|----------|--------------------------------|--------------------|---------------------------|
| Maroc | 21.3 (16,8 en 2024) | 17 | 12.8 |
| Égypte | 18.5 | 22 | 7.1 |
| Tunisie | 28.1 | 15 | 10.3 |
| Jordanie | 14.1 | 19 | 3.3 |
| Liban | 23.2 | 23 | 19.2 |

Source : Banque mondiale (2023), OIT (2022)

2. Éducation

| Pays | Taux alphabétisation femmes (%) | Écart inscription enseignement supérieur (points de %) |
|----------|---------------------------------|--|
| Maroc | 64.6 | 5.3 |
| Égypte | 65.5 | -9.7 |
| Tunisie | 72.2 | 29.3 |
| Jordanie | 97.4 | 7.4 |
| Liban | 93.3 | 12.6 |

Source : UNESCO (2023)

3. Santé

| Pays | Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) | Écart d'espérance de vie (années, femmes - hommes) |
|----------|---|--|
| Maroc | 70 | 2.7 |
| Égypte | 37 | 4.6 |
| Tunisie | 43 | 4.3 |
| Jordanie | 46 | 3.2 |
| Liban | 29 | 4.1 |

Source : OMS (2023)

4. Représentation politique

| Pays | % de femmes au parlement | % de femmes ministres |
|----------|--------------------------|-----------------------|
| Maroc | 24.3 | 23.5 |
| Égypte | 27.7 | 24.2 |
| Tunisie | 26.3 | 29.6 |
| Jordanie | 11.5 | 29.4 |
| Liban | 4.7 | 13.3 |

Source : Union interparlementaire (2024)

5. Indice d'inégalité de genre (IIG)

L'IIG mesure les inégalités de genre dans trois aspects du développement humain : la santé reproductive, l'autonomisation et le statut économique.

| Pays | Score IIG (0 = égalité parfaite, 1 = inégalité totale) | Rang mondial (sur 162 pays) |
|----------|--|-----------------------------|
| Maroc | 0.454 | 111 |
| Égypte | 0.443 | 108 |
| Tunisie | 0.296 | 65 |
| Jordanie | 0.450 | 109 |
| Liban | 0.411 | 96 |

Source : PNUD (2023)

Ces statistiques mettent en évidence les progrès réalisés dans certains domaines, comme l'éducation et la santé, mais soulignent également les défis persistants, notamment en matière de participation économique et de représentation politique. Elles illustrent la nécessité d'efforts soutenus et ciblés pour réduire les écarts de genre dans les pays arabo-musulmans.

Annexe 2 : Comparaison Maroc & pays émergents

Cette annexe propose une comparaison entre le Maroc et d'autres pays émergents (notamment dans des régions comme l'Afrique du Nord, l'Asie du Sud et l'Amérique latine) en matière d'égalité des sexes. Ces comparaisons permettent de situer le Maroc dans un contexte global et de tirer des enseignements des expériences d'autres nations ayant entrepris des réformes similaires, elles soulignent aussi l'importance des politiques ciblées et de l'engagement à long terme pour réduire les écarts entre les sexes. Elles montrent également que des progrès rapides sont possibles avec une volonté politique forte et des stratégies bien conçues.

1. Participation économique des femmes

| Pays | Taux de participation des femmes au marché du travail (%) | Écart salarial (%) | % de femmes entrepreneures |
|---------|---|--------------------|----------------------------|
| Maroc | 21.3 (16,8 en 2024) | 17 | 12.8 |
| Tunisie | 28.1 | 15 | 10.3 |
| Rwanda | 55.2 | 10 | 42.0 |
| Inde | 24.8 | 19 | 14.0 |
| Mexique | 43.8 | 16 | 19.5 |

Source : World Economic Forum (2024). Global Gender Gap Report 2024. <https://www.moroccoworldnews.com/2024/06/18436/morocco-ranks-among-bottom-10-in-global-gender-gap-report/>

Analyse

- Le Rwanda se distingue par une participation féminine élevée, grâce à des politiques proactives et à une forte inclusion économique après les réformes post-conflit.
- Le Maroc, bien que comparable à l'Inde en termes de participation, reste en deçà de la moyenne mondiale et régionale pour les pays émergents.
- Le Mexique a mis en place des programmes spécifiques pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, un modèle dont le Maroc pourrait s'inspirer.

2. Représentation politique

| Pays | % de femmes au parlement (chambre basse) | % de femmes ministres |
|---------|---|-----------------------|
| Maroc | 24.3 | 23.5 |
| Tunisie | 26.3 | 29.6 |
| Rwanda | 61.3 | 54.8 |
| Inde | 14.9 | 11.0 |
| Mexique | 50.0 | 48.6 |

Source : *Union interparlementaire (2024). "Women in National Parliaments"*.
<https://data.ipu.org/fr/parliament/MA/MA-LC01/data-on-women>

Analyse:

- Le Rwanda est un exemple remarquable, avec une majorité féminine au parlement, résultat d'une volonté politique forte et de quotas obligatoires.
- Le Maroc a progressé grâce à ses quotas, mais reste en retard par rapport à des pays comme le Mexique, qui a atteint la parité grâce à une législation stricte sur la représentation politique.

3. Éducation

| Pays | Taux d'alphabétisation des femmes (%) | Parité dans l'enseignement supérieur (ratio femmes/hommes) |
|-------------|--|---|
| Maroc | 64.6 | 0.95 |
| Tunisie | 72.2 | 1.29 |
| Rwanda | 70.5 | 1.10 |
| Inde | 66.8 | 0.92 |
| Mexique | 94.2 | 1.25 |

Source : UNESCO (2023). "Global Education Monitoring Report 2023: Gender Report".

Analyse

- La Tunisie et le Mexique ont dépassé la parité dans l'enseignement supérieur, ce qui reflète leurs efforts pour encourager l'accès des filles à l'éducation.
- Le Maroc reste en retard en termes d'alphabétisation féminine, notamment dans les zones rurales, malgré les progrès réalisés ces dernières décennies.

4. Santé reproductive et mortalité maternelle

| Pays | Taux mortalité maternelle / 100 000 naissances vivantes) | Prévalence contraceptive (%) |
|---------|--|------------------------------|
| Maroc | 70 | 69 |
| Tunisie | 43 | 62 |
| Rwanda | 203 | 64 |
| Inde | 103 | 55 |
| Mexique | 33 | 72 |

Source : Organisation Mondiale de la Santé (2023). "World Health Statistics 2023".

<https://healthynewbornnetwork.org/fr/resource/2023/maternal-mortality-rwanda-2000-2020/>

Analyse :

- Le Maroc a réalisé des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité maternelle grâce à un meilleur accès aux soins prénataux et postnataux.
- Cependant, il reste derrière le Mexique et la Tunisie en termes d'indicateurs de santé reproductive.

5. Disparités entre les sexes GGI

L'Indice mondial des disparités entre les sexes mesure les écarts entre hommes et femmes dans quatre domaines clés : participation économique, éducation, santé et autonomisation politique. Un score de 1 indique une parité parfaite, tandis qu'un score de 0 indique une disparité totale.

| Pays | Score global (0 = inégalité totale, 1 = égalité parfaite) | Rang mondial (sur 146 pays) |
|---------|---|-----------------------------|
| Maroc | 0.607 | 136 |
| Tunisie | 0.651 | 128 |
| Rwanda | 0.811 | 6 |
| Inde | 0.629 | 135 |
| Mexique | 0.757 | 33 |

Source : World Economic Forum (2024). Global Gender Gap Report 2024.
<https://www.moroccoworldnews.com/2024/06/18436/morocco-ranks-among-bottom-10-in-global-gender-gap-report/>

Analyse :

- Le Rwanda se distingue remarquablement, se classant parmi les 10 premiers pays au monde en termes d'égalité des sexes, grâce à des politiques proactives post-conflit.
- Le Maroc, malgré des progrès récents, reste en retard par rapport à de nombreux pays, y compris certains de ses voisins régionaux comme la Tunisie.
- Le Mexique montre une performance relativement bonne, reflétant l'impact de ses politiques d'égalité des sexes, notamment dans la représentation politique.
- L'Inde, malgré sa croissance économique, fait face à des défis importants en matière d'égalité des sexes, particulièrement dans les domaines de la participation économique et de la santé.

Annexe 3 : Obstacles à l'égalité

Les principaux obstacles à l'égalité des sexes au Maroc sont multiples et s'inscrivent dans des dimensions juridiques, sociales, économiques et culturelles. Voici une analyse détaillée des principaux défis :

1. Obstacles juridiques

- **Discriminations dans le Code de la Famille (Moudawana) :** Bien que réformé en 2004, le Code de la famille continue de permettre des pratiques discriminatoires comme l'inégalité dans le partage de l'héritage, le mariage des mineures (avec autorisation judiciaire), la polygamie sous conditions, l'inégalité dans les droits de garde et de tutelle parentale après un divorce³⁴⁵.
- **Lois pénales discriminatoires:** La criminalisation des relations sexuelles hors mariage, la non criminalisation du viol conjugal, et les lacunes dans la protection contre les violences basées sur le genre sont des exemples de lois qui perpétuent les inégalités²⁴.
- **Manque d'application effective des lois :** Les dispositions constitutionnelles et légales en faveur de l'égalité sont souvent contrecarrées par une mise en œuvre insuffisante ou incohérente, notamment dans les zones rurales ⁴⁵.

2. Stéréotypes et normes socioculturelles

- Les normes patriarcales et les stéréotypes sur les rôles de genre limitent la participation des femmes à la vie publique et économique. Ces mentalités traditionnelles freinent également l'accès des femmes aux postes décisionnels et politiques 13.
- La persistance de pratiques telles que le mariage précoce, souvent justifiées par des traditions locales ou religieuses, entrave l'éducation et l'autonomie des jeunes filles 35.

3. Inégalités économiques

- **Faible participation au marché du travail** : Le taux de participation des femmes à la population active est extrêmement bas **(16.8 % en 2024)**, avec une forte concentration dans des emplois informels ou peu ou non rémunérés 67.
- **Disparités salariales** : Les femmes gagnent significativement moins que les hommes pour un travail équivalent, et leur accès à des postes de direction ou à la propriété d'entreprises reste limité.
- **Barrières structurelles** : Les attentes sociales autour du rôle domestique des femmes, combinées à un manque d'infrastructures comme les garderies, et les services aux personnes âgées ou dépendantes limitent leur capacité à intégrer durablement le marché du travail 7.

4. Inégalités en matière d'éducation et de santé

- Les écarts d'alphabétisation entre hommes et femmes restent significatifs, surtout en milieu rural. L'accès limité à l'éducation secondaire pour les filles rurales aggrave ces inégalités 67.
- L'accès aux soins de santé pour les femmes est particulièrement problématique dans les zones rurales, où elles manquent souvent de services spécialisés ou adaptés à leurs besoins spécifiques 2.

5. Violences basées sur le genre

- La violence contre les femmes est répandue mais sous-déclarée en raison du manque de confiance envers le système judiciaire, du risque de représailles ou de stigmatisation sociale 24.
- Les infrastructures pour soutenir les victimes (abris sécurisés, assistance juridique gratuite) sont insuffisantes ou inexistantes dans plusieurs régions 2.

6. Faible représentation politique

- Bien que la Constitution de 2011 garantisse l'égalité entre hommes et femmes, la représentation féminine dans les institutions politiques reste faible. Les quotas existants ne suffisent pas à garantir une participation paritaire équitable aux niveaux national et local 23.

7. Manque d'engagement politique clair

- Malgré certaines réformes progressistes, l'absence d'une volonté politique forte et cohérente limite l'avancée réelle vers l'égalité des sexes. Une meilleure coordination entre acteurs étatiques, société civile et organisations internationales est nécessaire pour surmonter ces obstacles³⁵.

Conclusion

Ces obstacles montrent que l'égalité entre les sexes au Maroc nécessite une approche globale combinant réformes législatives ambitieuses, transformation sociale profonde et investissements ciblés dans l'éducation, la santé et l'emploi féminin. Une volonté politique renforcée ainsi qu'une implication active de la société civile sont essentielles pour accélérer ce processus.

Annexe 4 : Obstacles économiques à l'égalité

Les femmes au Maroc font face à plusieurs obstacles majeurs dans le domaine économique :

Faible taux de participation au marché du travail: Le taux d'activité des femmes au Maroc est très bas, atteignant seulement 16,8% en 2024. Cette faible participation s'explique par plusieurs facteurs :

- Les normes socioculturelles qui confinent souvent les femmes à des rôles traditionnels 9
- Le manque d'infrastructures de soutien comme les garderies 9
- Les attentes sociales concernant les responsabilités familiales des femmes 9

Chômage élevé, surtout chez les diplômées: Le taux de chômage des femmes urbaines atteint 20,6%, contre 11,5% chez les hommes 10. Ce phénomène touche particulièrement les femmes diplômées, avec un taux de chômage dépassant 30% en milieu urbain et atteignant 45% en milieu rural 12.

Difficultés d'accès au financement: L'accès limité au financement est considéré comme l'un des principaux freins à l'entrepreneuriat féminin 10 :

- Le taux de bancarisation des femmes est inférieur à 30%, avec un écart de plus de 25% par rapport aux hommes 10
- 50% des entreprises féminines sont autofinancées 10
- Les femmes font face à des barrières spécifiques comme la discrimination voir la spoliation de leur part de l'héritage, alors que les banques leur exigent des garanties plus strictes 9

Obstacles socioculturels: Les normes patriarcales et les stéréotypes de genre persistent et limitent les opportunités économiques des femmes 9 14 :

- Attitudes négatives envers les femmes dans les affaires 14
- Attentes sociales concernant les rôles familiaux des femmes 9

- Manque de soutien familial pour l'entrepreneuriat féminin⁹

Inégalités dans l'accès à la propriété et aux droits fonciers

- Le Code de la Famille discrimine les filles et les femmes dans le partage de l'héritage
- Seulement 7% des femmes marocaines ont accès à la propriété immobilière, dont 1% en milieu rural ¹⁰
- Les femmes ne possèdent que 2,5% de la surface agricole utile ¹⁰

Manque de réseaux professionnels et de mentorat: Les femmes ont un accès limité aux réseaux professionnels et aux opportunités de mentorat, ce qui freine le développement de leurs entreprises ^{9,10}.

Inadéquation entre formation et besoins du marché du travail: Malgré l'amélioration du niveau d'éducation des femmes, il y a encore une inadéquation entre leurs qualifications et les exigences du marché du travail ⁹.

Impact disproportionné des crises économiques: La pandémie de COVID-19 a mis en évidence la vulnérabilité particulière des femmes face aux chocs économiques ¹².

Pour surmonter ces obstacles, des efforts concertés sont nécessaires, impliquant le gouvernement, le secteur privé et la société civile, afin de créer un environnement plus favorable à la résilience et à l'autonomisation économique des femmes au Maroc.

Annexe 5 : Abréviations

Cette annexe présente une liste des abréviations utilisées dans cet ouvrage, afin de faciliter la lecture et la compréhension des termes et des institutions mentionnés.

Institutions et organisations internationales

- **ONU** : Organisation des Nations Unies
- **ONU Femmes** : Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
- **PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement
- **UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
- **FMI** : Fonds Monétaire International
- **OIT** : Organisation Internationale du Travail
- **OMS** : Organisation Mondiale de la Santé
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques
- **BAD** : Banque Africaine de Développement
- **BM** : Banque Mondiale

Institutions et organisations nationales (Maroc)

- **HCP** : Haut-Commissariat au Plan
- **INDH** : Initiative Nationale pour le Développement Humain
- **ICRAM** : Plan Gouvernemental pour l'Égalité (Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis en matière d'Égalité)

- **CESE** : Conseil Économique, Social et Environnemental
- **CSO** : Conseil Supérieur des Oulémas

Rapports et indices

- **IIG** : Indice d'Inégalité de Genre (Gender Inequality Index)
- **IDH** : Indice de Développement Humain
- **SIGI** : Social Institutions and Gender Index (Indice des Institutions Sociales et du Genre)

Autres termes courants

- **PIB** : Produit Intérieur Brut
- **TMM** : Taux de Mortalité Maternelle
- **BSG** : Budgétisation Sensible au Genre
- **CEDAW** : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (*Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination Against Women*)
- **SMART** : Un objectif SMART est un objectif Spécifique, Mesurable, Atteignable, Réaliste et Temporellement défini.

Annexe 6 : Principaux Concepts

Cette annexe présente une définition concise des concepts clés abordés dans cet ouvrage, afin de faciliter la compréhension des enjeux liés à l'égalité des sexes au Maroc et dans les pays arabo-musulmans.

1. Égalité des sexes

Principe selon lequel les femmes et les hommes doivent jouir des mêmes droits, opportunités, ressources et protections, sans discrimination basée sur le sexe ou le genre.

2. Équité de genre

Traitement juste des femmes et des hommes selon leurs besoins respectifs. Cela peut inclure un traitement égal ou différent, mais considéré comme équivalent en termes de droits, avantages, obligations et opportunités.

3. Autonomisation des femmes

Processus par lequel les femmes acquièrent le pouvoir et le contrôle sur leur propre vie. Cela implique la sensibilisation, le renforcement de la confiance en soi, l'élargissement des choix, un accès et un contrôle accrus sur les ressources et les actions pour transformer les structures et institutions qui renforcent et perpétuent la discrimination et l'inégalité entre les sexes.

4. Intersectionnalité

Concept qui reconnaît que les identités sociales multiples d'un individu (genre, race, classe, sexualité, handicap, etc.) s'entrecroisent pour créer un tout qui est différent de ses

composantes individuelles. Dans le contexte de l'égalité des sexes, cela implique de reconnaître que toutes les femmes ne font pas face aux mêmes défis et que les expériences d'oppression peuvent varier.

5. Plafond ou Mur de verre

Barrière invisible qui empêche les femmes d'accéder aux postes les plus élevés dans les hiérarchies professionnelles, politiques ou sociales, malgré leurs qualifications.

6. Budgétisation sensible au genre (BSG)

Approche qui intègre une perspective de genre dans le processus budgétaire. Elle implique une analyse de l'impact des politiques budgétaires sur les femmes et les hommes, et l'allocation des ressources de manière à promouvoir l'égalité des sexes.

7. Quotas de genre

Mesures visant à garantir un certain niveau de représentation des femmes dans des domaines spécifiques, notamment en politique ou dans les conseils d'administration des entreprises.

8. Féminisme islamique

Mouvement qui cherche à promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre de l'Islam, en réinterprétant les textes religieux d'une manière qui soutient les droits des femmes.

9. Violence basée sur le genre

Tout acte préjudiciable perpétré contre la volonté d'une personne et basé sur des différences socialement attribuées entre les sexes. Cela inclut la violence physique, sexuelle, psychologique et économique.

10. Écart salarial entre les sexes

Différence entre les revenus moyens des hommes et des femmes, souvent exprimée en pourcentage du revenu des hommes.

11. Charge mentale

Concept qui fait référence au travail de planification, d'organisation et de gestion des tâches domestiques et familiales, qui incombe souvent de manière disproportionnée aux femmes.

12. Masculinités positives

Approches qui encouragent les hommes à adopter des comportements et des attitudes favorisant l'égalité des sexes et remettant en question les normes de genre traditionnelles et restrictives.

13. Parité

Représentation égale des femmes et des hommes dans un domaine spécifique, souvent utilisée dans le contexte de la représentation politique ou professionnelle.

14. Discrimination positive

Politiques ou pratiques visant à augmenter la représentation des groupes historiquement désavantagés, notamment les femmes, dans des domaines où ils sont sous-représentés.

15. Mainstreaming de genre

Stratégie visant à intégrer systématiquement une perspective de genre dans tous les domaines et à tous les niveaux de l'élaboration des politiques, de la planification et de la mise en œuvre des programmes.

Annexe 7: Recommandations pour Atteindre l'Égalité

Cette annexe synthétise les principales recommandations issues de l'analyse menée tout au long de cet ouvrage. Ces recommandations visent à accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et à maximiser son impact positif sur le développement économique, social et humain au Maroc.

2.Participation politique et prise de décision

- Accélérer la transition vers un système politique de démocratie parlementaire effective.
- Instaurer la parité dans toutes les instances électives et de nomination, en passant d'un système de quotas à un système de parité 50/50.
- Renforcer les capacités des femmes en politique par des formations et le mentorat.
- Lutter contre les stéréotypes et sanctionner les discriminations qui entravent l'accès des femmes aux postes de décision.
- Encourager les partis politiques à promouvoir activement les candidatures féminines.

3.Autonomisation économique

- Développer des politiques actives d'emploi ciblant spécifiquement les femmes, notamment dans les secteurs émergents, NTIC et IA.
- Faciliter l'accès des femmes entrepreneures au crédit et aux ressources productives.
- Abolir les discriminations entre les hommes et les femmes dans le partage de l'héritage.
- Investir dans les infrastructures sociales (garde d'enfants, soins aux personnes âgées ou dépendantes, transports) pour faciliter la participation économique des femmes.
- Mettre en place des incitations fiscales pour les entreprises mettant en pratique l'égalité professionnelle.

4.Éducation et formation

- Lutter contre l'abandon scolaire des filles, particulièrement en milieu rural.
- Promouvoir l'orientation des filles vers les filières scientifiques et techniques.
- Intégrer l'éducation à l'égalité, aux droits humains et l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires.
- Développer des programmes d'alphabétisation et de formation continue pour les femmes adultes.

5.Santé, droits reproductifs et couverture sociale

- Améliorer l'accès aux soins de santé maternelle et infantile, notamment dans les zones rurales.
- Intégrer l'éducation sexuelle dans les programmes scolaires.
- Lutter contre toutes formes de violence basée sur le genre.
- Garantir l'accès universel à une couverture santé incluant les soins spécifiques aux femmes.

6.Changement des mentalités et des normes sociales

- Mener des campagnes de sensibilisation sur l'égalité des sexes et les droits des femmes.
- Impliquer les hommes et les garçons dans la promotion de l'égalité.
- Former les professionnels des médias à une représentation équilibrée des femmes.
- Valoriser les modèles féminins dans tous les domaines de la société.

7.Gouvernance et politiques publiques

- Systématiser l'approche genre dans toutes les politiques publiques (gender mainstreaming).
- Renforcer la budgétisation sensible au genre à tous les niveaux de gouvernement.
- Améliorer la collecte et l'analyse de données désagrégées par sexe pour éclairer les politiques.
- Impliquer systématiquement les organisations de la société civile dans l'élaboration et le suivi des politiques d'égalité.

8.Coopération et Partenariats

- Renforcer les partenariats régionaux et internationaux pour l'échange de bonnes pratiques.
- Aligner les programmes de coopération sur les objectifs d'égalité des sexes.
- Soutenir financièrement et techniquement les initiatives locales en faveur de l'égalité.
- Intégrer l'égalité des sexes comme critère dans les accords commerciaux et de coopération.

Annexe 8 : Références bibliographiques

Cette annexe présente une liste des références bibliographiques utilisées tout au long de cet ouvrage. Ces sources ont été sélectionnées pour leur pertinence, leur actualité et leur rigueur académique.

Ouvrages généraux

1. Ennaji, M. (2020). "Women's Activism in North Africa: A Historical and Socio-Political Approach". Palgrave Macmillan.
2. Sadiqi, F. (2018). "Moroccan Feminist Discourses". Palgrave Macmillan.
3. Moghadam, V. M. (2021). "Globalization and Social Movements: Islamism, Feminism, and the Global Justice Movement". Rowman & Littlefield Publishers.

Rapports et études internationales

4. Banque Mondiale (2024). "Women, Business and the Law 2024". Washington, DC: World Bank.
5. ONU Femmes (2023). "Progress of the World's Women 2022-2023: Families in a Changing World".
6. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) (2023). "Rapport sur le développement humain 2023".
7. Organisation Internationale du Travail (OIT) (2023). "Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2023".
8. Forum Économique Mondial (2024). "Global Gender Gap Report 2024".

Articles académiques

9. Charrad, M. M. (2019). "Family Law Reforms in the Arab World: Tunisia and Morocco". Report for the United Nations Research Institute for Social Development.
10. Darhour, H., & Dahlerup, D. (2020). "Double-Edged Politics on Women's Rights in the MENA Region". Gender and Politics Series. Palgrave Macmillan.

11. Errazzouki, S. (2021). "The Moroccan Feminist Movement: Bridging Secular and Islamic Feminisms". *Journal of Middle East Women's Studies*, 17(2), 240-263.
12. Benstead, L. J. (2022). "Do Female Local Councilors Improve Women's Representation?". *American Journal of Political Science*, 66(2), 339-355.

Rapports nationaux et documents officiels

13. Haut-Commissariat au Plan du Maroc (2023). "La femme marocaine en chiffres : Tendances d'évolution des caractéristiques démographiques et socioprofessionnelles".
14. Ministère de la Solidarité, du Développement Social, de l'Égalité et de la Famille du Maroc (2022). "Plan Gouvernemental pour l'Égalité ICRAM 2 : Bilan et perspectives".
15. Conseil Économique, Social et Environnemental du Maroc (2024). "L'effectivité de l'égalité entre les femmes et les hommes : Bilan et recommandations".

Ressources en ligne et bases de données (voir aussi l'Annexe 8 des Citations)

16. Base de données mondiale sur les quotas de femmes. (2024). International IDEA, Université de Stockholm et Union Interparlementaire. [<https://www.idea.int/data-tools/data/gender-quotas>]
17. OECD Development Centre (2024). Social Institutions and Gender Index (SIGI). [<https://www.genderindex.org>]
18. UN Women Global Database on Violence against Women. (2024). [<https://evaw-global-database.unwomen.org>]

Études économiques et financières

19. Fonds Monétaire International (2022). "Gender Budgeting in G7 Countries". IMF Working Paper.
20. McKinsey Global Institute (2023). "The Power of Parity: How Advancing Women's Equality Can Add \$12 Trillion to Global Growth".
21. Banque Africaine de Développement (2024). "Indice de l'égalité du genre en Afrique 2024".

Ressources sur la santé et l'éducation

22. UNESCO (2023). "Global Education Monitoring Report 2023: Gender Report".
23. Organisation Mondiale de la Santé (2024). "World Health Statistics 2024: Monitoring Health for the SDGs".
24. UNICEF (2023). "Gender Action Plan 2022-2025: Annual Report 2023".

Études sur les médias et la représentation

25. Skalli, L. H. (2021). "The Media and the Women's Movement in Morocco". *Journal of Middle East Women's Studies*, 17(1), 96-119.
26. El Khayat, R. (2022). "Women in the Arab Media: Present but Not Heard". *Arab Media & Society*, Issue 33.

Annexe 9 : Citations

I. Réformes juridiques et Code de la famille (Moudawana)

1. Code de la famille marocain (Moudawana)

<https://euromedrights.org/publication/the-moroccan-family-code-moudawana/>
<https://www.exemplars.health/-/media/files/n-mmr/morocco/36-reforming-moroccan-family-law-the-moudawana.pdf>
<https://www.sdg16.plus/policies/family-code-morocco/> (en)
<https://www.sdg16.plus/fr/policies/code-de-la-famille-maroc/> (fr)
<https://www.policycenter.ma/publications/le-code-de-la-famille-marocain-moudawana-realites-et-perspectives-de-reformes>
<https://www.hrea.org/wp-content/uploads/2015/02/Moudawana.pdf>
<https://globalhumanrights.org/stories/reforming-the-moudawana/>
<https://cle.ens-lyon.fr/arabe/civilisation/monde-arabe/evolution-et-reformes-potentielles-du-code-de-la-famille-de-la-moudawana-au-maroc>

2. Débats et révisions récentes

<https://www.moroccoworldnews.com/2024/12/166811/approved-reforms-in-moroccos-family-code-whats-changing/>
<https://www.washingtoninstitute.org/policy-analysis/renewed-public-debate-over-revising-moroccos-family-code>
<https://www.freiheit.org/morocco/gender-equality-bottleneck-what-expect-change-s-moroccan-family-code>

II. Droits des femmes et égalité de genre

1. Analyses générales

<https://www.iemed.org/publication/womens-rights-in-morocco-assessment-and-perspectives/?lang=fr>
<https://us.diplomatie.ma/en/empowering-women-progress-and-initiatives>
https://en.wikipedia.org/wiki/Women_in_Morocco
<https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/arabstates/Morocco.Summary.Eng.pdf>
https://archive.cndh.ma/sites/default/files/cndh_-_r_e_-_web_parite_egalite_uk_.pdf
<https://www.freiheit.org/morocco/one-small-step-womens-rights-one-giant-leap-morocco>
<https://data.unwomen.org/country/morocco>

2. Mouvements féministes

<https://capiremov.org/en/experience/history-and-analysis-of-the-feminist-movement-in-morocco/>
https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_des_femmes_au_Maroc
<https://www.lavieeco.com/influences/societe/feminisme-marocain-un-mouvement-pluriel-une-cause-commune/>

III. Marché du travail et inégalités économiques

1. **Statistiques et rapports**

https://www.hcp.ma/Activite-emploi-et-chomage-trimestriel--premier-trimestre-2024_a4009.html

https://www.finances.gov.ma/Publication/depf/2022/PB30AnalyseGenre_ENG.pdf

<https://genderdata.worldbank.org/en/economies/morocco>

<https://www.oecd.org/en/data/indicators/gender-wage-gap.html>

<https://www.moroccoworldnews.com/2024/06/18436/morocco-ranks-among-bottom-10-in-global-gender-gap-report/>

2. **Études spécifiques**

<https://www.policycenter.ma/publications/gender-inequality-in-the-labor-market-case-morocco>

<https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/099121223075537133>

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC9356475/>

IV. Éducation et autonomisation

1. **Accès et décrochage scolaire**

<https://aujourd'hui.ma/societe/le-decrochage-scolaire-en-baisse-de-12>

<https://www.finances.gov.ma/Publication/db/2022/EVALUATION%20DE%20LIMPACT%20SOCIAL%20TAYSSIR%2020-05-2022.pdf>

<https://www.elibrary.imf.org/display/book/9798400225406/CH009.xml>

2. **Programmes gouvernementaux**

<https://social.gov.ma/plan-gouvernemental-pour-legalite-icram-2/>

https://cebsg.finances.gov.ma/uploads/fichiers/EN-Fiche-Profil_27-11-2023_11-45.pdf

V. Participation politique et leadership

1. **Représentation des femmes**

<https://fr.hespress.com/405002-parite-politique-quel-etat-des-lieux-au-maroc.html>

<https://www.cawtarclearinghouse.org/storage/AttachementGender/OCDE%20-%20La%20participation%20des%20femmes%20dans%20la%20vie%20politique%20au%20Maroc.pdf>

<https://ccd.h.org.ma/fr/actualites/droits-des-femmes-au-maroc-acquis-et-defis>

2. **Mécanismes institutionnels**

<https://cgem.ma/activites/decret-creation-comite-national-legalite-des-genres-promotion-femme/>

<https://adala.justice.gov.ma/api/uploads/2024/03/19/AUTORITE%20POUR%20LA%20PARITE%20ET%20LA%20LUTTE%20CONTRE%20TOUTES%20FORMES%20DE%20DISCRIMINATION-1710848276135.pdf>

VI. Perspectives internationales et comparatives

1. Monde arabe et islamique

https://en.wikipedia.org/wiki/Women_in_the_Arab_world

<https://www.aljazeera.com/opinions/2017/4/26/the-case-for-gender-equality-in-the-muslim-world>

<https://www.musawah.org/wp-content/uploads/2019/02/KnowledgeBuildingBriefs-3-Islam-and-the-Question-of-Gender-Equality-EN.pdf>

2. Rapports internationaux

<https://www.chathamhouse.org/2021/05/women-and-power-in-the-middle-east>

<https://www.imf.org/en/News/Articles/2017/03/01/NA030117-Morocco-Reducing-Gender-Inequality-Can-Boost-Growth>

VII. Santé et protection sociale

1. Santé reproductive et droits

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC6187074/>

<https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/39752381/>

2. Protection sociale

<https://www.morocoworldnews.com/2024/11/167853/moroccos-legal-reforms-and-social-protection-key-to-empowering-women-minister-says/>

<https://www.sdg16.plus/policies/gender-responsive-budgeting-morocco/>



Maria Charaf: Ingénieure du Changement

Auteure et militante, Maria Charaf incarne la lutte pour l'égalité au Maroc. Née à Marrakech et diplômée de l'École Mohammedia des Ingénieur.e.s à Rabat, elle a mené une brillante carrière dans l'industrie pétrolière à la SAMIR tout en s'engageant pour les droits humains et la justice sociale.

Survivante des "années de plomb", elle a occupé des postes clés dans diverses organisations de défense des droits humains au Maroc. Ses ouvrages, comme "**Être au Féminin**" et "**Atteindre l'Égalité et la Parité Professionnelle et Salariale au Maroc**", offrent des perspectives précieuses sur les défis de l'égalité dans le contexte marocain.

En 2023, sa contribution à l'élaboration du "**Mémoire pour la Parité dans l'Héritage**" a relancé un débat national crucial, défiant les normes établies. Son engagement inébranlable et sa capacité à transformer l'expérience personnelle en action collective font d'elle une voix puissante pour les droits des femmes au Maroc.

Avec détermination, elle contribue aux débats nationaux, élabore des propositions de réforme et anime des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer sur son site www.parity.ma, sur les réseaux sociaux et dans les médias locaux, avec des contenus engagés, pour vulgariser des notions juridiques complexes et encourager la participation citoyenne, en particulier auprès des femmes et des jeunes.

Femme de terrain autant que de réflexion, Maria Charaf travaille également à promouvoir un modèle de développement inclusif, où l'égalité des chances n'est plus une promesse, mais une réalité tangible pour toutes et tous. Ce livre est un appel vibrant à la mobilisation collective pour bâtir un **Maroc moderne, démocratique, égalitaire, paritaire et solidaire**.

Maroc - Mars 2025

ISBN : 978-9920-23-342-2

Téléchargeable sur le site www.parity.ma